

# 2021

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

**SYNDICAT MIXTE DES  
TRANSPORTS URBAINS  
THONVILLE-FENSCH**



1a Avenue Gabriel Lippmann

**sm>tu**  
THONVILLE > FENSCH



**Syndicat mixte des transports  
urbains Thionville - Fensch**

1a Avenue Gabriel Lippmann

57970 YUTZ

Tél : 03 82 57 18 19

Mail : [secretariat@smitu.fr](mailto:secretariat@smitu.fr)

[www.smitu.fr](http://www.smitu.fr)

# La mobilité sous toutes ses formes

Le Syndicat mixte des transports urbains (SMiTU) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD).

Elle a pour objet : l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son périmètre, avec la mise en place et le suivi du service public.

Le SMiTU a délégué la gestion des services de transports urbains à la société Kéolis Thionville-Fensch. Cette dernière exploite ainsi le réseau de transports du SMiTU Thionville Fensch, appelé Citéline.



# SOMMAIRE

## **07** ..... **L'institution**

**08** ..... L'activité du SMiTU en chiffres pour 2021

**09** ..... Les instances politiques du SMiTU

**10** ..... Les activités des instances

**13** ..... Synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est

---

## **16** ..... **Le réseau**

**17** ..... Le réseau de transport du SMiTU en résumé pour 2021

**18** ..... Un nouvel exploitant pour gérer la Délégation de Service Public (DSP) afin d'optimiser le service de transport

**20** ..... La grille tarifaire 2021

**21** ..... Actualisation de la carte réseau du SMiTU et mise en place d'actions de communication pour la rentrée scolaire.

**24** ..... Le SMiTU travaille à la mise en place d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation (SAE)

**25** ..... Une action de valorisation du matériel roulant a été lancée pour garantir la qualité du service de transport

**26** ..... Déploiement d'un plan de transport adapté afin d'assurer la continuité du service public

**27** ..... Les élus du SMiTU ont décidé de prioriser certaines lignes du réseau pour lutter contre l'absentéisme

**28** ..... Des décisions fortes ont été prises en 2021 : application des pénalités financières à l'exploitant et un geste commercial en faveur des usagers

**29** ..... Le SMiTU a signé une convention pour la mise à disposition du local d'exploitation du P+R de Metzange

## **31 ..... Le Citézen**

### **32 ..... Le Citézen : où en est-on ?**

**33 ..... Une réunion publique s'est tenue à Thionville afin de présenter les bénéfices du Citézen aux habitants**

**35 ..... Les travaux ont démarré : focus sur les principales avancées en 2021**

**40 ..... Les élus du SMiTU ont validé les études d'avant-projet du Citézen**

**41 ..... Le SMiTU a signé en 2021 deux conventions avec la Ville de Thionville et la SNCF Réseau**

**42 ..... Le SMiTU pourrait participer à un appel à projets lancé par l'Etat pour étoffer le financement du Citézen**

**43 ..... Lancement d'une étude pour évaluer le tracé alternatif du Citézen sur le territoire de Yutz**

.....

## **44 ..... Le Plan de Déplacement Mobilité**

**45 ..... Le Schéma directeur cyclable a été validé !**

**46 ..... Le SMiTU a réalisé une enquête de mobilité sur son territoire**

**49 ..... Mise en oeuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de développer la politique cyclable sur le territoire**

.....

## **50 ..... Le SMiTU en chiffres**

.....

## **56 ..... Les marchés passés en 2021**

.....

## **61 ..... Les annexes**

**62 ..... Les Commissions techniques**

**66 ..... Les décisions prises dans le cadre de la délégation permanente du Président**

**68 ..... L'organigramme du personnel**

**69 ..... Le trombinoscope des élus du SMiTU**

# Édito



**Roger SCHREIBER**

Président du SMiTU et de Trans Fensch

Président du SCOTAT

Adjoint au Maire de Thionville

Notre politique des transports urbains s'intègre dans une vision d'avenir pour faciliter les déplacements et améliorer la qualité de vie des habitants. Dans cette optique, le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMiTU) a mené en 2021 d'importantes actions placées sous le signe de la mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

Tout d'abord la délégation de service public a été finalisée. Le SMiTU a choisi de confier à compter du 01 avril 2021 l'exploitation du réseau de transports à la société Keolis Thionville-Fensch.

Le but est d'enclencher une nouvelle dynamique favorisant la mobilité durable tout en offrant à tous les usagers de meilleures conditions de voyage.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD), le SMiTU organise et finance les transports publics pour doter le territoire d'un réseau performant.

A titre d'exemple, un nouveau système d'aide à l'exploitation du réseau est en cours. Il permettra d'avoir une gestion globale du matériel roulant plus efficace.

Les travaux du Citézen ont débuté cette année avec la construction du pont de franchissement de la Moselle. Ce nouveau mode de transport durable a pour objectif de garantir un haut niveau de service pour les usagers, avec un cadencement régulier des bus. Il permettra par ailleurs de réduire fortement l'impact environnemental des transports urbains sur notre territoire.

De même, l'établissement du Schéma directeur cyclable en concertation avec les habitants, favorise la complémentarité des modes de transport au service d'un développement plus responsable et durable.

# 1. L'institution

## Le périmètre du SMiTU

Le périmètre du SMiTU est constitué de 35 communes, comptant plus de 186 000 habitants. Chaque collectivité est représentée au minimum par deux délégués.

**D'une manière générale, le SMiTU veille à ce que chaque citoyen des 35 communes membres dispose du meilleur service de transport collectif possible.**



-  Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville
-  Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
-  Communes appartenant à la Communauté de Communes du Sillon Mosellan
-  Communes appartenant à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
-  Communes appartenant à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
-  Communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette

# L'activité du SMiTU en quelques chiffres pour l'année 2021

- 8 Bureaux Syndicaux
- 7 Comités Syndicaux
- 16 Commissions Techniques

**Présentation du projet Citézen lors de la Commission Transport en Commun en Site Propre élargie du 19 avril 2021 :**



- 21 décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation permanente
- Le Comité Syndical a pris 96 délibérations en 2021
- 9 agents (à temps plein)

# Les instances politique du SMiTU

## Le Bureau syndical

Le Bureau, sous la présidence de M. Roger SCHREIBER, est composé de 6 Vice-Présidents et de 8 assesseurs.

Les membres du bureau examinent les dossiers qui sont soumis par le Président et constituent une force de proposition sur les projets de délibérations.

## Les Commissions techniques

Les Commissions consultatives sont au nombres de six :

- Commission Finances - Personnel
- Commission Plan de déplacements urbains
- Commission Transport en commun en site propre
- Commission Transport et réseau
- Commission Travaux
- Commission Accessibilité

Placées sous l'autorité d'un Vice-Président délégué, elles se réunissent avant les Comités syndicaux pour examiner les dossiers qui relèvent de leur domaine de compétence.

Elles peuvent également être chargées de mener une réflexion sur un projet particulier.

## Le Comité syndical

Le SMiTU est administré par une assemblée délibérante composée de 60 élus représentant les 35 collectivités membres.



# Les activités des instances du SMiTU

Malgré la crise sanitaire, les instances du SMiTU ont continué de fonctionner afin d'assurer notre mission de service public. 8 Bureaux Syndicaux se sont tenus en 2021. Par ailleurs, il y a eu 7 Comités Syndicaux et les élus ont rendu 96 délibérations.

## Bureau Syndical

**Le Bureau Syndical s'est réuni  
8 fois en 2021 :**

- |                |              |
|----------------|--------------|
| ▶ 03 février   | ▶ 11 mars    |
| ▶ 24 mars      | ▶ 02 juin    |
| ▶ 22 septembre | ▶ 13 octobre |
| ▶ 03 décembre  | ▶ 19 octobre |

### Président

Roger SCHREIBER, CAPFT \*

### Vice-Présidents

1. Patrick BECKER, CAPFT
2. Jean-François MEDVES, CAVF \*
3. Roland BALCERZAK, Hettange-Grande
4. Serge JURCZAK, CAVF
5. Pierre TACCONI, Guénange
6. Bernard VEINNANT, Basse-Ham

### Assesseurs

Maurice LORENTZ, Volmerange-les-Mines  
Elsa PAULY, Bertrange  
Alexandre HOLSENBURGER, CAVF  
Denis BAUR, Kanfen  
Bernard GUERMANN, Boulange  
Jean-Marie COLIN, CAPFT  
Angèle KAPAR-COTRUPI, CAPFT  
Michèle BEY, CAVF

## Comité Syndical

### Les mouvements des élus au sein du Comité Syndical

Suite à la démission de M. Patrick VUILLEMARD du Comité Syndical du SMiTU, la Commune de Stuckange a procédé à son remplacement lors de la séance du 26 mars 2021, en désignant M. Cédric FRADELLA comme délégué syndical du SMiTU.

Ce dernier a été installé dans ses nouvelles fonctions lors du Comité Syndical du 14 avril 2021.

\* CAPFT : Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville

\* CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

## **Installation des délégués suite à l'adhésion par substitution de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) au SMiTU**

La compétence « Mobilité » exercée par les communes de Cattenom, Entringe, Escherange, Hettange-Grande, Kanfen et Volmerange-les-Mines, a été transférée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE).

Le Comité Syndical du SMiTU en date du 13 octobre 2021 a acté la substitution de la compétence « Mobilité » de ces communes au profit de la CCCE. Conformément à la séance du 29 juin 2021 de la CCCE, le Comité Syndical a installé les représentants suivants à siéger au SMiTU :

- ▶ Bernard ZENNER
- ▶ Christine ACKER
- ▶ Michel HERGAT
- ▶ Alieth FEUVRIER
- ▶ Bertrand MATHIEU
- ▶ Michel PAQUET
- ▶ Roland BALCERZAK
- ▶ David ROBINET
- ▶ Jerry PARPETTE
- ▶ Denis BAUR
- ▶ Déborah LANGMAR
- ▶ Maurice LORENTZ
- ▶ Serge RECH

## **Installation des délégués suite à l'adhésion par substitution de la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM) au SMiTU**

La compétence « Mobilité » exercée par la commune de Gandrange a été transférée à la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM).

Le Comité Syndical du SMiTU en date du 13 octobre 2021 a acté la substitution de la compétence « Mobilité » de la commune au profit de la CCRM. Conformément à la séance du 30 septembre 2021 de la CCRM, le Comité Syndical a installé les représentants suivants à siéger au SMiTU :

- ▶ Julien FREYBURGER
- ▶ Patrick ABATE

## Installation des délégués suite à l'adhésion par substitution de la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM) au SMiTU

La compétence « Mobilité » exercée par la commune de Gandrange a été transférée à la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM).

Le Comité Syndical du SMiTU en date du 13 octobre 2021 a acté la substitution de la compétence « Mobilité » de la commune au profit de la CCRM.

Conformément à la séance du 30 septembre 2021 de la CCRM, le Comité Syndical a installé les représentants suivants :

- ▶ Julien FREYBURGER
- ▶ Patrick ABATE

## Installation des délégués suite à l'adhésion par substitution de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) au SMiTU

La compétence « Mobilité » exercée par les communes d'Ottange et de Boulange a été transférée à la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA).

Le Comité Syndical du SMiTU en date du 13 octobre 2021 a acté la substitution de la compétence « Mobilité » de la commune au profit de la CCPHVA.

Conformément à la séance du 15 septembre 2021 de la CCPHVA, le Comité Syndical a installé les représentants suivants :

- ▶ Lionel PHILIPPE
- ▶ Bernard GUERMANN
- ▶ Viviane FATTORELLI
- ▶ Stéphan BURSCO

**En 2020, le Comité Syndical s'est tenu 7 fois :**

- |               |               |
|---------------|---------------|
| ▶ 17 février  | ▶ 22 mars     |
| ▶ 14 avril    | ▶ 17 juin     |
| ▶ 13 octobre  | ▶ 10 novembre |
| ▶ 15 décembre |               |

**Le Comité syndical a pris :**

- ▶ 96 délibérations

# Synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du Grand Est

La Chambre Régionale de Comptes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch (SMiTU) sur la période : 2013 - mars 2019.

La présentation publique du rapport de la Chambre Régionale de Comptes a eu lieu lors du Comité Syndical du 24 novembre 2021.

## Quelques éléments de contexte

Le SMiTU et la ville de Thionville ont créé un opérateur interne de transport, la société publique locale (SPL) Trans Fensch, en 2013, à laquelle le SMiTU avait confié la gestion et l'exploitation du service public de transports dans le cadre d'un contrat d'obligation de service public (COSP).

Ce contrat n'avait pas défini précisément les responsabilités respectives de l'autorité organisatrice de mobilité et de l'exploitant, ni intégré l'impact de la réalisation du TCSP, ni fixé précisément des objectifs vérifiables à atteindre en matière « d'éco-responsabilité ». De plus, la réalisation du plan de déplacement urbain souffrait d'un retard conséquent.

Cependant, depuis 2019 le SMiTU a pris des dispositions pour gagner en efficacité (en rationalisant les coûts) ainsi qu'en transparence.

Une décision forte a été prise en remplaçant le contrat avec Trans Fensch par une délégation de service public avec la société Kéolis Thionville Fensch. Elle est rapidement entrée en vigueur dès le mois d'avril 2021 afin d'optimiser le pilotage de l'entreprise.

Le SMiTU a pris en compte les critiques et recommandations formulées par la Chambre concernant les ressources humaines, le kilométrage effectué, la qualité et la continuité du service. Désormais, le SMiTU veille au respect des dispositions inscrites dans le contrat de délégation de service public (DSP).

Pour ce faire, le SMiTU a adapté son organisation et ses moyens humains, tant en termes d'effectif que de qualification afin de veiller à la mise en oeuvre des dispositions du nouveau contrat de DSP avec Keolis. Le but est de respecter les itinéraires, de satisfaire les passagers et d'exercer un contrôle sur la qualité du service rendu.

Enfin, face aux critiques financières apportées par la Chambre, le SMiTU doit améliorer la prévision et le pilotage budgétaire de la section d'exploitation et de la section d'investissement ainsi que revoir le montant des participations des membres afin d'équilibrer le budget et de réserver le versement transport majoré au financement du projet de TCSP.

## Constat et préconisations de la Chambre Régionale des Comptes

La définition du besoin de financement du SMiTU a continuellement évolué du fait d'une réflexion initiale incomplète, des changements de gouvernance et d'une appréciation technique insuffisante des contraintes du projet.

Sur la période contrôlée, le calendrier de cette opération n'a pas été tenu et les financements tant de l'investissement que de l'exploitation n'ont été ni étudiés ni approuvés par le comité syndical.

Le coût de l'investissement est passé de 47 M € hors taxe (HT) version basse des premières études en février 2013 à 199 M € HT en avril 2018.

L'absence d'inventaire ne permet pas au SMiTU de recenser correctement ses biens. Cette situation porte atteinte à la sincérité du résultat annuel du budget du SMiTU.

Les produits d'exploitation du SMiTU, d'un montant total de 24 M € par an, proviennent pour 70 % du versement transport et du versement transport majoré, et pour 30 % de subventions reçues.

Une partie importante des sommes collectées par le versement transport (VT) majoré n'a pas été utilisée pour le TCSP conformément à l'objet de la délibération du 11 février 2010 qui l'instituait. Ainsi, plus de 35 M €, sur les 42 M € perçus alors à ce titre, ont servi à d'autres fins.

Les subventions d'exploitation versées par le SMiTU à la SPL s'élevaient de 23,3 M € à 23,6 M € entre 2014 et 2016. Ce montant a baissé à 21,5 M € en 2017 puis 17,7 M € en 2018.

Le versement de subventions d'équipement à la SPL pour l'achat de matériel roulant en 2014 a créé une capacité d'autofinancement brute négative de 3,1 M €. Lors des deux exercices 2015 et 2016, la capacité d'autofinancement est restée faible, ne permettant pas un autofinancement suffisant.

Elle retrouve un niveau de 7 M € en 2018 grâce à la disparition du versement de la subvention d'exploitation pour les lignes vers le Luxembourg puis à la diminution importante des versements à la SPL Trans Fensch.

Le montant cumulé des dépenses d'équipement s'est élevé à 22,3 M € sur la période 2013-2018 (principalement pour l'achat de véhicules pour Trans Fensch pour 11,6 M €, du siège du SMiTU pour 1,8 M € et d'études pour le Citézen s'élevant à 5,7 M €).

Le financement propre disponible cumulé sur cette même période, d'un montant de 13,5 M €, dont 7,9 M € pour la seule année 2018, a représenté 60,5 % des dépenses d'équipement réalisées.

Cependant, sans l'exercice 2018 qui est exceptionnel, le financement propre ne représente que 26,5 % des dépenses d'équipements réalisées, soit 5,6 M €, ce qui illustre la faible capacité d'autofinancement du SMiTU jusqu'en 2017, malgré l'instauration de la majoration du versement transport en 2010.

Par suite, le besoin de financement cumulé de 2013 à 2018 a été assuré par 4,8 M € de nouveaux emprunts et 4,7 M € de mobilisation du fonds de roulement net global. Fortement mobilisé de 2013 à 2017, ce dernier n'a pu être que partiellement reconstitué qu'en 2018 grâce à l'amélioration apparente de l'autofinancement.

La CRC considère que le SMiTU n'a pas efficacement rempli ses obligations d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, notamment pour ce qui concerne le pilotage de l'opération du Citézen.

Cependant, pour faire face à l'évolution de ses missions, et notamment au projet de transport collectif en site propre (TCSP) Citézen, le SMiTU a adapté son organisation et ses moyens humains, tant en termes d'effectif que de qualification.

Le 17 février 2021, le SMiTU a fait le choix de remplacer le contrat avec Trans Fensch par une délégation de service public dont la date d'entrée en vigueur est le 1er avril 2021. La rédaction du contrat associé a pris en compte les critiques et recommandations formulées par la chambre.

Dorénavant, le SMiTU veille au respect des dispositions de ce contrat.

Enfin, la CRC recommande au SMiTU de suivre les points suivants :

- 1 : Poursuivre la mise en place d'une organisation adaptée à l'accomplissement des missions d'autorité organisatrice de mobilité et au suivi de l'opération de transport en commun en site propre (TCSP).
- 2 : Veiller à la mise en œuvre des dispositions du nouveau contrat de délégation de service public en matière de contrôle du respect des itinéraires et de satisfaction des passagers.
- 3 : Veiller à l'application des dispositions prévues dans la nouvelle délégation de service public en matière de lutte contre la fraude.
- 4 : Veiller à exercer le contrôle de la qualité de service prévu dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.
- 5 : Assurer un réel pilotage de la suite du projet de transport en commun en site propre.
- 6 : Améliorer la prévision et le pilotage budgétaire de la section d'exploitation et de la section d'investissement.
- 7 : Revoir le montant des participations des membres afin d'équilibrer le budget et de réserver le versement transport majoré au financement du projet de TCSP.

## 2. Le réseau du SMiTU Thionville-Fensch

---

- **17 lignes structurantes**
- **29 lignes complémentaires**
- **Un service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite, comprenant 2 mini bus Trans'PMR**

# Le réseau de transport du SMiTU en résumé pour 2021

-  Un nouvel exploitant du réseau Citéline depuis le 1er avril 2021 avec la société Kéolis Thionville Fensch
-  Un réseau optimisé pour la rentrée de septembre 2021
-  Le SMiTU travaille à la mise en place d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation (SAE)
-  Un réseau de transport modulable afin d'assurer la continuité du service public avec :
  - le déploiement d'un plan de transport adapté
  - la mise en oeuvre d'une plan de priorisation des lignes pour communiquer au mieux vis à vis des usagers
-  Des partenariats (avec la CAPFT et la Ville de Thionville) afin de pérenniser la mobilité durable au sein du territoire
-  Une carte du réseau de transport mis à jour et présente sous différents formats (carte abris-voyageur, plan poche et version dématérialisée)
-  Des fiches horaires actualisées pour une information revue et augmentée
-  Des flyers distribués dans les établissements scolaires pour expliquer les procédures d'inscription au transport scolaire
-  17 lignes structurantes
-  29 lignes complémentaires
-  2 lignes circulant le dimanche + un service de transport à la demande et de transport PMR (Personne à mobilité réduite)

# Un nouvel exploitant a été choisi pour gérer la délégation de service public (DSP) afin d'optimiser le service de transport

Le principe du recours à une gestion déléguée du service public de transport relevant de la compétence du SMiTU s'inscrit dans le cadre d'un contrat de concession.

La décision de changer d'exploitant intervient dans le cadre de la mise en service du Citézen à l'horizon 2026. De plus, le contexte financier particulièrement contraint ainsi que la nécessité d'optimiser le service de transport public, ont participé à la mise en place de la nouvelle délégation de service public (DSP). L'objectif étant de maintenir une qualité de service satisfaisante pour l'utilisateur.

Une procédure de consultation a été engagée en 2020 en vue d'attribuer le contrat de concession. Elle a fait l'objet de publications au Journal Officiel de l'Union Européenne ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

## **Focus sur le nouveau contrat de délégation de service public**

Il porte sur l'exploitation du service public de transport relevant de la compétence du SMiTU, à l'intérieur de son ressort territorial.

Ce service regroupe 17 lignes régulières structurantes, 29 lignes complémentaires, un service de transport à la demande et de transport de Personne à mobilité réduite.

Le contrat est entré en vigueur depuis le 1er avril 2021 et prendra fin le 31 décembre 2025.

Le concessionnaire perçoit une rémunération forfaitaire annuelle de la part du SMiTU, qui reste propriétaire des recettes d'exploitation.

Il exploite le service à ses risques et périls pour le compte du SMiTU.

Le SMiTU est l'autorité délégante et exerce à ce titre les prérogatives suivantes :

- la définition du niveau de service, création, modification et suppression des lignes et des services ;
- la fixation des tarifs ;
- la mise à disposition du délégataire de biens nécessaires à l'exploitation des services, notamment du matériel roulant ;
- le contrôle et sanctions des obligations du délégataire ;
- le contrôle de la qualité du service offert aux usagers ;
- la communication et le marketing de l'offre ;
- la gestion des relations avec les autres autorités organisatrices, les opérateurs de transport public et les autorités publiques.

De son côté, le délégataire exerce les missions et les responsabilités suivantes :

- la gestion et exploitation des services définis par l'autorité délégante ;
- la fourniture et la gestion de l'ensemble des moyens matériels et humains ;
- la maintenance et l'entretien des infrastructures, des véhicules et de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers ;
- la gestion de l'ensemble des relations avec les usagers, en coordination avec la politique menée par l'Autorité délégante ;
- la passation de contrats de sous-traitance éventuels et la gestion des relations avec les entreprises sous-traitantes, la coordination des sous-traitants ;
- la conception et mise en œuvre des actions promotionnelles et d'information de la clientèle du réseau ;
- les propositions d'adaptations du réseau, notamment en termes d'offre et de tarifs ;
- l'étude et la proposition de toutes mesures susceptibles d'accroître les performances commerciales et financières du service ;
- la réalisation d'études relatives à l'organisation des transports publics.

Les critères pour le choix de l'attributaire reposent sur différentes bases à savoir :

- la valeur financière, technique (exprimée au travers de la qualité du service fourni, de l'organisation et des moyens mis en œuvre) et environnementale.

Au regard de ces critères, deux offres se distinguent nettement :

- l'offre de la société Transdev au regard du critère financier
- et celle de l'entreprise Keolis au regard du critère technique

Si la différence entre les deux propositions n'est pas très importante au niveau financier, l'écart entre les deux offres est plus significatif concernant la partie technique.

La société Keolis apparaît très aboutie et répond aux attentes du SMiTU, notamment sur le volet « qualité du service dans le meilleur rapport utilité/moyens engagés ».

Ainsi, bien que le critère financier soit le plus important, au regard des problématiques et enjeux de notre réseau de transport, l'avantage qualitatif de l'offre remise par la société Keolis sur le plan technique conduit à la considérer comme celle qui présente le meilleur avantage économique global pour le SMiTU.

Le Comité Syndical du 17 février 2021 a donc choisi la société Keolis Thionville Fensch comme délégataire pour assurer le service de transport public sur notre territoire depuis le 01 avril 2021.

# ► La grille tarifaire 2021-2022




## GRILLE TARIFAIRE CITELINE

EDITION JUIN 2021

### TICKETS

- Billet sans contact : 0,20 € à l'achat
- Carte sans contact : 5 € à l'achat
- Duplicata Carte sans contact : 5 €
- Etui de protection : 1 €

|                                |                        |                        |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|
| 1 VOYAGE<br>1,80€              | FORFAIT JOURNÉE<br>5 € | 10 VOYAGES<br>15 €     |
| TITRE 2 JOURS ILLIMITÉS<br>7 € | PASS HEBDO<br>15 €     | FORFAIT GROUPE<br>14 € |

### ABONNEMENTS

**PASS MOUV MENSUEL\*** 35 €

**PASS MOUV ANNUEL** 350 €

\* Vous êtes salarié(e), pensez à la prime transport : renseignez-vous auprès de votre employeur car il peut prendre en charge 50% de votre abonnement Citeline !

**Vous avez moins de 26 ans**

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| PASS JEUN'S MENSUEL | PASS JEUN'S ANNUEL |
| 26 €                | 260 €              |

### PASS SOLIDAIRES

**SOYEZ COOL AVEC VOTRE PASS S'COOL**

**Le PASS S'COOL**  
Bénéficiez de deux voyages par jour, du lundi au vendredi, en période scolaire

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Pour les - 16 ans<br>108 € | Pour les + 16 ans<br>160 € |
|----------------------------|----------------------------|

**Demi-tarif PASS S'COOL**  
Souscrit en milieu d'année

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Pour les - 16 ans<br>54 € | Pour les + 16 ans<br>80 € |
|---------------------------|---------------------------|

**Le PASS S'COOL PLUS**  
Voyagez en illimité sur le réseau Citeline !

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Pour les - 16 ans<br>158 € | Pour les + 16 ans<br>210 € |
|----------------------------|----------------------------|

**Le PASS S'COOL Région**

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Pour les - 16 ans<br>108 € | Pour les + 16 ans<br>160 € |
|----------------------------|----------------------------|

### PASS SENIORS

**Pour les plus de 65 ans**

|                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| PASS SENIOR MENSUEL<br>26 € | PASS SENIOR ANNUEL<br>260 € |
|-----------------------------|-----------------------------|

**Vous êtes non imposables :**

**PASS SENIOR PLUS GRATUITÉ DES TRANSPORTS**

### GRATUITÉ DES TRANSPORTS

À partir de la souscription d'un 3ème PASS S'COOL et plus, dans la même année scolaire, bénéficiez de la gratuité des transports.

Rendez-vous en boutique Citeline pour cette demande et profitez de :

|                                               |                                                   |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| GRATUITÉ À PARTIR DU 3ème PASS S'COOL ET PLUS | ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS GRATUITÉ DES TRANSPORTS |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|

### PASS TER + CITELINE

**UN ABONNEMENT UNIQUE**

TER + Citeline est un abonnement SMOF qui combine le réseau TER Lorraine et le réseau réseau Citeline.

Il permet de bénéficier d'une réduction de 30% sur votre abonnement Citeline (MOUV) mensuel ou annuel ou (JEUN'S) mensuel.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, rendez-vous dans les boutiques Citeline étiquetées :

- Florange 1, rue du Langney Du lundi au vendredi 09h-12h - 14h-17h15
- Thionville 6, rue du Four Bana Du lundi au samedi 09h45-12h30 - 13h30-18h

### TARIFICATION PARKING TRANSFRONTALIER METZANGE

**Abonnement mensuel**

|                         |                        |                                     |
|-------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Résidents CAPFT<br>10 € | Résidents CAVF<br>10 € | Non résidents CAPFT et CAVF<br>40 € |
|-------------------------|------------------------|-------------------------------------|

**Abonnement annuel**

|                          |                         |                                      |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Résidents CAPFT<br>100 € | Résidents CAVF<br>100 € | Non résidents CAPFT et CAVF<br>400 € |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------------------|

|                                 |                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Carte d'accès au parking<br>5 € | Carte d'accès au parc à vélo<br>5 € |
|---------------------------------|-------------------------------------|

Par ailleurs, notons que le Comité Syndical du 24 novembre 2021 a fixé par une convention le cadre les principes et les modalités de mise en œuvre d'une gamme tarifaire intermodale permettant d'utiliser à la fois le réseau TER et le réseau Citeline.

Ces nouvelles dispositions permettent au SMiTu d'être directement bénéficiaire des recettes commerciales de vente de titres de transport.

# Actualisation de la carte réseau du SMiTU et mise en place d'actions de communications pour la rentrée scolaire 2021

L'objectif est de poursuivre le travail réalisé en 2020. En effet, le SMiTU a opéré une restructuration complète de son réseau de transport.

Dans ce cadre, un plan de communication a été mis en oeuvre afin d'informer aux maximum les usagers des changements opérés sur le réseau de transport.

Pour ce faire, nous avons déployé différents outils de communication tels que la diffusion de la nouvelle carte du réseau sur plusieurs supports (format abris-voyageurs et plans poche) ainsi que l'impression de fiches horaires revues et augmentées. Par ailleurs, les fiches horaires sont consultables directement sur internet et actualisées régulièrement. Des affiches ont également été disposées sur les bus et des flyers ont été distribués aux établissements scolaires afin de renseigner au mieux les parents et les élèves sur les procédures d'inscription relatives au transport scolaire.

Pour rappel, une enquête Origine/Destination a été réalisée au-préalable. Un cabinet d'étude spécialisé a été mandaté pour l'exploitation de ses données et la construction d'un nouveau réseau. Après une étude approfondie, le tracé des lignes du réseau a été refondu.

Une nouvelle numérotation des lignes à destination du public a également été réalisée.

Nous avons apposé la lettre « S » comme « Structurantes » devant les numéros des lignes précitées et la lettre « C » comme « Complémentaires ».

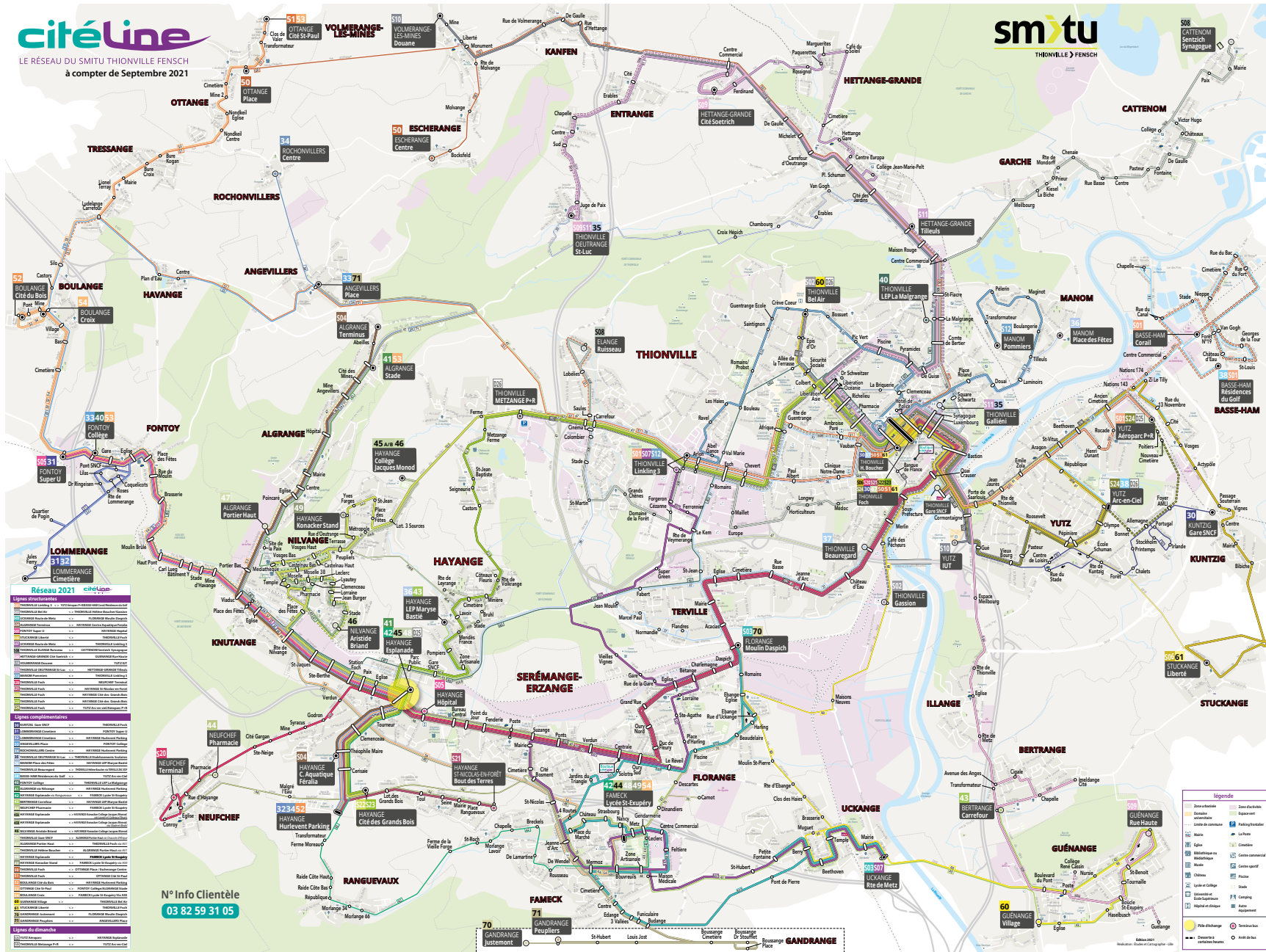
Au total, le réseau compte 17 lignes régulières structurantes, 29 lignes complémentaires ainsi qu'un service de transport à la demande et de transport de Personne à mobilité réduite.

La numérotation a été réalisée en prenant en compte les fréquences : plus la fréquence est élevée, plus le numéro de la ligne est haut dans le classement.

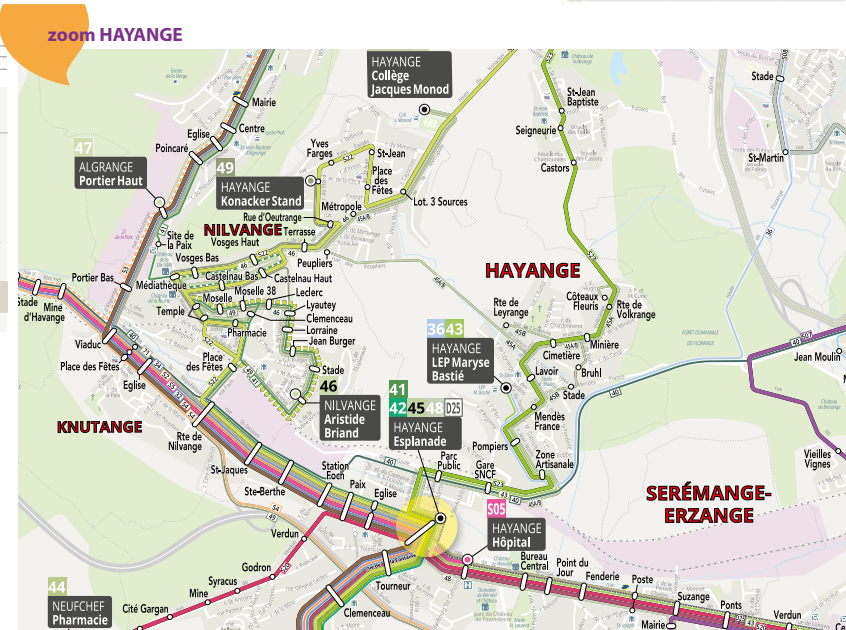
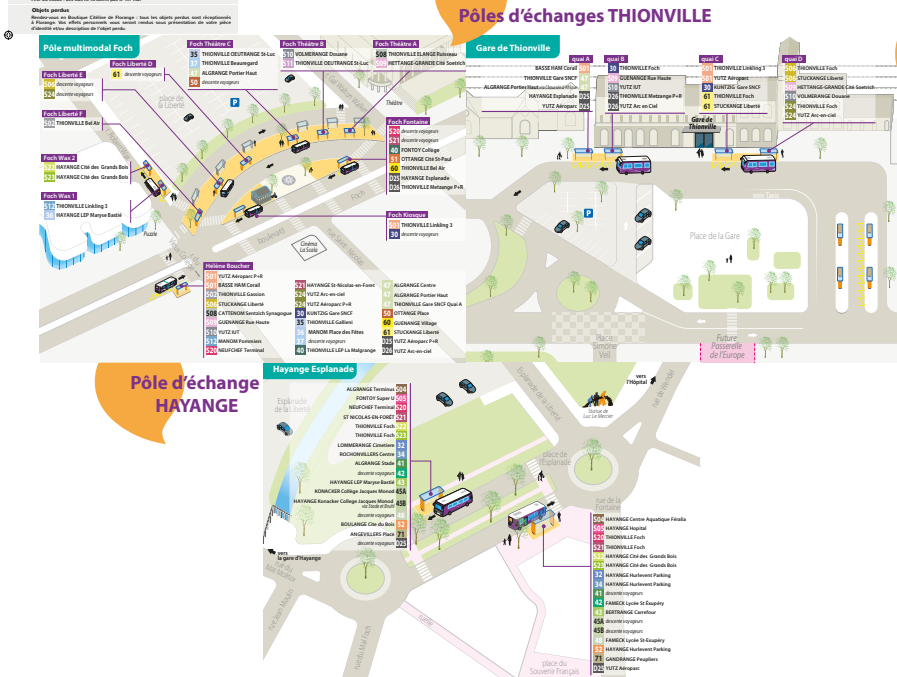
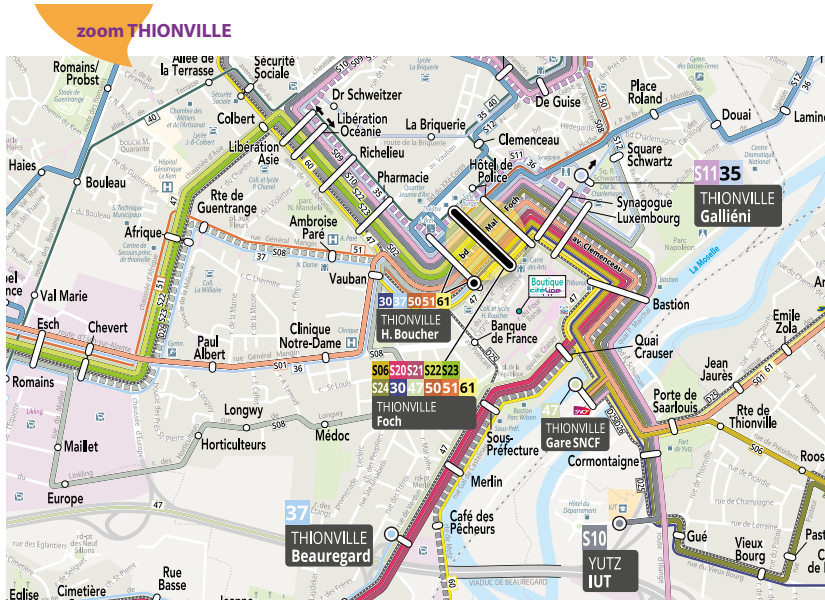
En 2021, nous avons poursuivi le travail en opérant une mise à jour de la carte du réseau suite aux différents ajustements apportés au réseau de transport urbain Citéline pour la rentrée de septembre. Le but est de mieux répondre aux attentes des usagers et de rendre un service public de transport plus performant.

Pour ce faire, nous avons transmis à l'ensemble des communes présentes sur notre territoire la nouvelle carte du réseau Citéline ainsi que les plans du réseau (en format poche) et les fiches horaires revues et augmentées, afin d'informer au mieux les habitants.

## Carte du nouveau réseau de transport au 02 septembre 2021



► **Plan poche du nouveau réseau de transport au 02 septembre 2021**



# Le SMiTU travail à la mise en place d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation (SAE)

L'objectif est de stopper la démultiplication des systèmes pour s'orienter vers des produits simples et efficaces dont le coût financier est maîtrisé.

Le SMiTU en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable et son exploitant se sont tournés vers un système léger basé sur des smartphones.

L'objectif visé est d'avoir une information voyageurs fiable pour connaître rapidement les temps de parcours, les horaires de passage aux arrêts des bus ainsi que les kilomètres parcourus. Ainsi, l'exploitant pourra gérer plus efficacement les avances et les retards des conducteurs.

Avec l'arrivée du Citézen prévue pour 2026, il n'était pas pertinent d'investir directement dans un système lourd d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs.

Le prestataire retenu est la société UBI Transport pour sa solution clé en main (portables, abonnements...) et les retours positifs d'expérience des autres réseaux.

Le Comité Syndical du 13 octobre 2021 a opté pour la solution suivante :

La stratégie est de passer un marché ouvert (à savoir une procédure longue) pour l'acquisition d'un nouveau SAE, en deux étapes :

- une première étape visant l'installation du nouveau SAE sur le parc de bus existant (1er trimestre 2023) ;
- une seconde phase passant par l'extension du SAE sur le nouveau Citézen (2025/2026).

Le budget estimatif des opérations s'élève à 1 100 000 € HT.

# Une action de valorisation du matériel roulant a été lancée afin de garantir la qualité du service de transport

Depuis le 1 avril 2021, la Délégation de Service Public (DSP) est opérationnelle.

A cette date, 41 véhicules appartenaient au SMiTU et 64 à la SPL Trans Fensch.

Dans l'optique de maîtriser les investissements, le SMiTU a décidé de racheter les véhicules de la Société Publique Locale Trans Fensch pour les mettre à disposition du nouvel exploitant KEOLIS Thionville Fensch.

En contrepartie, ce dernier s'est engagé à réaliser un état des lieux du parc de véhicules existant pour établir une valorisation de sa remise en état.

Le SMiTU a donc souhaité opérer un roulement dans ses véhicules afin de bénéficier d'un parc de bus en meilleur état et donc d'être plus performant en terme économique.

Par ailleurs, le ressort territorial du syndicat va peut être s'étendre avec l'intégration de nouvelles communautés de communes.

Ainsi, le syndicat a décidé de conserver ces véhicules dans l'attente de l'extension potentielle de son territoire et/ou d'un changement des véhicules en fonction de leur valeur commerciale.

Enfin, le Comité Syndical du 17 février 2021 a validé l'opération de rachat des biens immobilisés de la SPL Trans Fensch pour un montant de 1 593 178,97 euros.

Le SMiTU en est devenu propriétaire à partir du 1er avril 2021 dans l'optique de les mettre à disposition du nouveau délégataire afin qu'il assure la meilleure qualité possible de transport pour les usagers.

# Déploiement d'un plan de transport adapté afin d'assurer la continuité du service public

Le SMiTU a pour objet l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son ressort territorial avec la mise en place et le suivi du service public.

KEOLIS Thionville Fensch a déployé un nouveau plan de transport garantissant un service minimum pour les usagers en cas de grève.

Ce plan de transport s'élabore autour de 6 étapes de dégradations de l'offre de service :

- 1er niveau : pour un taux d'absentéisme inférieur à 15 %

Dans cette configuration, les services à destination des établissements scolaires sont maintenus. La plupart des courses commerciales sont effectuées. Les lignes structurantes S03, S20, S21, S22 et S23 sont effectuées en horaires vacances. Le transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) et le transport à la demande sont assurés.

- 2e niveau : pour un taux d'absentéisme compris entre 15 % et 30 %

Tous les services sont effectués en horaires vacances. Le TPMR et le transport à la demande sont assurés.

- 3e niveau : pour un taux d'absentéisme compris entre 30% et 43%

Tous les services sont effectués en horaires vacances. Un voyage sur deux est effectué sur les lignes S02, S07, S24. Le TPMR et le transport à la demande sont assurés.

- 4e niveau : pour un taux d'absentéisme compris entre 43% et 74%

Tous les services sont effectués en horaires vacances. Les voyages sur les lignes S02 et S07 sont supprimés. Un voyage sur deux est assuré sur la ligne S24. Le TPMR et le transport à la demande sont assurés.

- 5e niveau : pour un taux d'absentéisme supérieur à 74 %

Seuls les services des lignes S01, S20 et S21 sont assurés en horaires vacances scolaires. Le TPMR et le transport à la demande sont assurés.

- 6e niveau : pour un taux d'absentéisme de 100 %

Le dépôt est bloqué. La reprise de l'activité sera assurée dès le dégagement du dépôt par les forces de l'ordre et après constat d'huissier. Le maintien des services est assuré sur le TPMR et le transport à la demande.

Le plan de transport adapté met l'accent sur la préservation des dessertes scolaires en cas de perturbations liées à la grève. Il est également accompagné d'une communication réactive à destination des usagers afin de les informer continuellement de l'état du réseau et ses évolutions.

## **Les élus du SMiTU ont décidé de prioriser certaines lignes du réseau pour communiquer au mieux en période de fort absentéisme**

La société KEOLIS Thionville Fensch connaît un fort problème d'absentéisme chez les conducteurs, qui a pour conséquence la suppression de services de transport.

Ces suppressions impactent directement les usagers, qui découvrent le jour même que leur desserte ne sera pas assurée.

Afin de sortir de cette mauvaise dynamique, un plan de priorisation des lignes a été décidé lors du Comité Syndical du 15 décembre 2021.

Le plan de priorisation a été mis en place à partir du 2 janvier 2021. Il restera en vigueur jusqu'au 9 avril 2022.

L'objectif est de pouvoir annoncer à l'avance aux usagers les services supprimés afin qu'ils puissent anticiper leurs déplacements.

Concrètement, le plan de priorisation des lignes s'exprime de la façon suivante sur le réseau :

- Réduction de la fréquence de passage des bus à certains horaires sur la ligne S02. Par ailleurs, les lignes S03, S22 et S23 passent en période de vacances scolaires.
- En parallèle des renforts sont mis en place sur ces lignes pour assurer le transport des scolaires pour les voyages du matin et du soir notamment.

# Des décisions fortes ont été prises en 2021 avec l'application des pénalités financières à l'exploitant et un geste commercial en faveur des usagers

Les élus du SMiTU ont décidé d'appliquer des pénalités financières à l'exploitant si les services de bus ne sont pas assurés comme ils doivent l'être.

De plus, il a été décidé de mettre en place un geste commercial pour les usagers en raison de la dégradation du service de transport.

Le passage à la délégation de service public a permis de mieux cadrer la relation entre le SMiTU et son exploitant.

A ce titre, le SMiTU définit la nature du réseau de transports publics, les lignes, les horaires et la tarification en vigueur sur le réseau.

Les suppressions de services liées à l'absentéisme des conducteurs débouchent désormais sur l'application de pénalités.

Si cette démarche est efficace pour la gestion des finances publiques, elle ne règle malheureusement pas la problématique des dégradations de service que doivent subir les usagers. Le plan de priorisation des lignes doit donc permettre d'assurer un service minimum de transport.

A titre informatif, le SMiTU a appliqué 213 000 € de pénalités au 18 novembre 2021.

En parallèle, les élus ont décidé d'appliquer un geste commercial de 10 % concédé aux scolaires suite à la rentrée de septembre 2020. Cela représente un coût de 33 307,40 €.

Le Comité Syndical du 15 décembre 2021 a validé le geste commercial aux usagers titulaires d'un abonnement mensuel ou annuel (Pass Séniors imposables, Pass Mouv, Pass Jeuns, Pass Scool), en leur reversant 20 % du montant de l'abonnement payé sur la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

La société KTF quant à elle, est chargée de faire le versement directement aux usagers.

## **Signature d'une convention pour la mise à disposition du local d'exploitation du P+R de Metzange**

Au regard de la nécessité de développer l'internodalité, la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville a mis en service un parking relais à Thionville - Metzange dans le courant du mois de février 2021.

Ce dernier permet d'accueillir environ 750 véhicules et il est destiné principalement aux utilisateurs du transport des cars transfrontaliers.

Dans ce cadre, la CAPFT propose aux opérateurs des transports l'utilisation partagée d'un local d'exploitation implanté sur le site pour la nécessité de service public, concourant à la réalisation de la mission de transport des passagers.

Le local mis à disposition est destiné à usage de salle de repos pour les chauffeurs des cars transfrontaliers et des lignes de bus urbains.

Le SMiTU s'associe au projet en signant cette convention de partenariat avec la CAPFT, le nouvel exploitant Kéolis Thionville Fensch et la société de transport luxembourgeois Vandivinit.

## **La Ville de Thionville finance des titres de transports pour les usagers du réseau**

Une convention relative à la prise en charge des titres de transport par la Ville de Thionville sur le réseau du SMiTU Thionville Fensch a été signée le 5 juillet 2021.

Ainsi, la Ville de Thionville offre un transport gratuit aux étudiants, aux personnes âgées (imposables de plus de 65 ans) et aux personnes invalides (à un taux minimum de 80 % recensées dans le fichier des ayants droit de la Ville).

Les bénéficiaires de cette mesure peuvent se rendre dans une boutique Citéline (situé à Florange ou à Thionville) pour obtenir leur titre de transport.

La Ville de Thionville quant à elle s'est acquittée d'une somme forfaitaire annuelle de 98 000 € TTC pour la prise en charge de ces titres.

## **Le SMiTU et la Région Grand Est coopèrent pour la mise en oeuvre d'un schéma de transport public complémentaire**

La convention de complémentarité permet une coopération entre la région Grand Est (RGE) et le SMiTU sur l'ensemble des services de transport de la région. Elle a été validée par le Comité Syndical du 15 décembre 2021. La convention prendra fin le 31 août 2027.

L'objectif est de mettre en place un schéma de transport complémentaire pérenne entre les différents réseaux de transports urbains, interurbains et scolaires.

Ce travail a été mené de façon concertée entre les deux autorités de transport afin que chaque schéma de transport puisse être remis à la concurrence en 2020.

Toutefois, le contexte de crise sanitaire de 2020 a reporté la coopération entre les deux autorités.

A titre d'exemple, les trajets scolaires dont l'origine ou la destination sont à l'extérieur du ressort territorial du syndicat restent de la compétence de la RGE qui en assurera le financement.

En revanche, en ce qui concerne les transports scolaires sur lignes régulières Fluo, la RGE rémunère directement le transporteur (sur la base des cartes de transport scolaire vendues aux usagers).

# 3. Le Citézen

**Citézen est un projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) porté par le SMiTU, l'Autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD) sur le territoire, pour répondre aux besoins de déplacements.**

## Une offre adaptée

- 67 stations voyageurs ;
- 27 bus à motorisation électrique ;
- 1 bus toutes les 10 minutes en heure de pointe ;
- 20 000 voyageurs par jour attendu ;
- Un service de 5h30 à 23h30.

## Les aménagements du Citézen

- 32 km de lignes de bus ;
- 7 communes traversées ;
- 3 parkings relais aménagés ;
- 2 nouveaux ponts créés ;
- 1 nouveau dépôt.



# Le Citézen : où en est-on ?

Composé de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Citézen est un mode de transport visant à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie des communes du périmètre du SMiTU.

- 14 avril 2021 :**
- Approbation des études d'avant-projet du Citézen
  - Signature d'une convention bipartite pour l'occupation temporaire du domaine public de la ville de Thionville
  - Signature d'une convention tripartite pour l'occupation temporaire du domaine public de la ville de Thionville
  - Le SMiTU participe au 4e appel à projets : "Transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux" lancé par le Ministère en charge des transports



- 17 mai 2021 :**
- Démarrage des fouilles archéologiques réalisées par l'Institut national de recherches archéologiques (INRAP) en amont des travaux du Citézen



- 28 octobre 2021 :**
- Validation du permis pour la construction du pont au-dessus des voies ferrées SNCF



- 3 novembre 2021 :**
- Le groupe OTE obtient le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du dépôt de bus situé à Florange



- 22 novembre 2021 :**
- Démarrage des travaux du pont de franchissement de la Moselle

# Une réunion publique s'est tenue à Thionville afin de présenter les bénéfices du Citézen aux habitants

Une réunion publique s'est tenue le 09 juillet 2021 à Thionville dans la salle du Casino municipal sur le thème du Citézen. Il vise à faciliter les déplacements des habitants, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire.

L'objectif ici est de construire la ville de demain. En effet, le Citézen doit faire évoluer l'offre de transport afin qu'elle réponde mieux aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux. Le Citézen constitue un des maillons de la chaîne de mobilité et deviendra la colonne vertébrale du futur réseau.

A cette occasion, le Président du SMiTU Roger SCHREIBER, accompagné du Maire de Thionville Pierre CUNY et des techniciens du SMiTU et du cabinet Egis conseils, ont présenté aux habitants les principales avancées que le Citézen apportera au territoire.



## Les atouts du Citézen pour les usagers et le territoire :

1

### Améliorer l'offre de transport collectif

- Deux nouvelles lignes
- Rapidité, ponctualité, régularité
- Confort et accessibilités

3

### Faciliter les déplacements transfrontaliers

- Création de correspondances optimisées avec les cars frontaliers en direction du Grand Duché du Luxembourg

2

### Contribuer au développement économique et à l'attractivité du territoire

- Liaison entre les principaux bassins de vie et d'activités du territoire
- Accompagnement du développement des communautés d'agglomération Portes de France - Thionville et Val de Fensch

4

### Impulser de nouvelles pratiques en matière de déplacement

- Usage des transports en commun encouragé
- Amélioration des conditions de circulation routière

Pour répondre aux ambitions environnementales du projet, le SMiTu a fait le choix d'une motorisation propre pour l'intégralité du parc de bus.

L'ensemble de la flotte sera ainsi équipé d'une motorisation 100% électrique et non polluante. Les bus seront rechargés de manière quotidienne et de nuit au sein du nouveau dépôt de Florange grâce à des stations de recharge électrique.

## Les effets du Citézen sur les déplacements et le cadre de vie

### ▶ UNE CIRCULATION ROUTIÈRE APAISÉE

- Alternative concrète à l'usage de la voiture
- Désengorgement du centre-ville de Thionville aux heures de pointe
- Maintien de l'offre globale de stationnement

### ▶ UNE DIMINUTION DES NUISANCES ET DES ACCIDENTS

- Amélioration à court et long terme de la qualité de l'air et de l'environnement sonore
- Limitation du nombre d'accidents

### ▶ UN RÉSEAU DE BUS RÉORGANISÉ POUR UNE DESSERTE LOCALE RENFORCÉE

- Optimisation des correspondances
- Arrêts existants transformés en station
- Gain de temps de parcours pour les usagers actuels et futurs

### ▶ UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ

- Requalification de l'espace public
- Augmentation des circulations douces pour les piétons et cyclistes
- Aménagement d'espaces verts et arborés le long du tracé

### UN CADENCEMENT RÉGULIER PERMET DE RÉDUIRE LES TEMPS DE TRAJET

Exemple sur le temps de parcours Hayange Esplanade - Gare de Thionville :

- Actuellement : 43 minutes
- Demain : 36 minutes

### UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL PLUS FAIBLE AVEC LE CITÉZEN

- Actuellement : émission moyenne de 6.31 particules fines par jour
- Demain : émission moyenne de 1.08 particules fines par jour

# Les travaux du Citézen ont démarré : focus sur les principales avancées en 2021

Le projet prévoit la création de deux nouveaux ponts : le premier pour franchir les voies ferrées et le canal des écluses ; le second pour franchir la Moselle.

Ces ouvrages d'art seront uniquement dédiés à la circulation des modes doux.

Le permis pour débiter la construction du pont au-dessus des voies ferrées de la SNCF a été validé le 28 octobre 2021.

La première étape des travaux a consisté à réaliser des fouilles archéologiques par l'INRAP. Elles se sont déroulées au courant du mois de novembre.

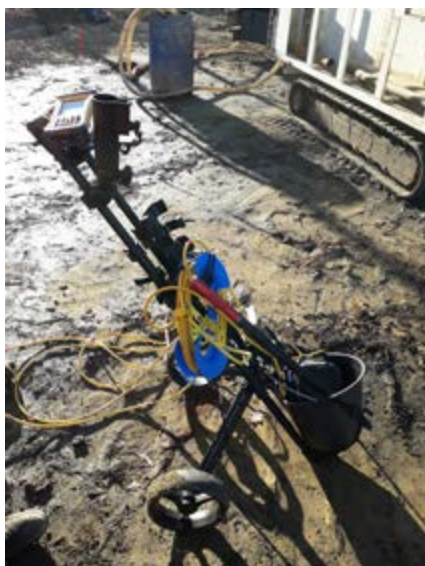


Une illustration de l'avancement du chantier avec le travail de réalisation des remblais afin de terrasser le terrain pour la construction du futur pont du Citézen situé au-dessus des voies SNCF.



Par ailleurs, des recherches concernant des risques pyrotechniques (au préalable des travaux de forage) ont été menées par la société Dianex.

Voici un exemple illustrant le matériel utilisé pour réaliser les sondages pyrotechniques :



En ce qui concerne la construction du pont de franchissement de la Moselle, l'installation de la base vie a été effective le 15 septembre 2021.

En amont de ces travaux, des fouilles archéologiques réalisées par l'INRAP ont également été entreprises à partir du 17 mai 2021.



Les travaux à proprement parler du pont de franchissement de la Moselle ont démarré le 22 novembre 2021.

Le SMiTu a déployé de nombreux outils de communication visant à présenter et expliquer aux habitants les différents travaux afin d'accompagner au mieux le lancement des travaux du Citézen en 2021.

A titre d'exemple, une stratégie de communication globale déclinée par un plan de communication annuel a été élaboré.

Une charte graphique spécialement dédiée aux travaux du Citézen a aussi été mise en oeuvre afin de permettre aux habitants d'identifier rapidement la communication liée aux travaux du Citézen.

A cet effet, un logo spécifique pour la phase travaux a été créé :



De plus, un dépliant (de 8 volets) présentant au grand public de façon synthétique les dernières avancées du Citézen ainsi que des rolls-up ont été réalisés :

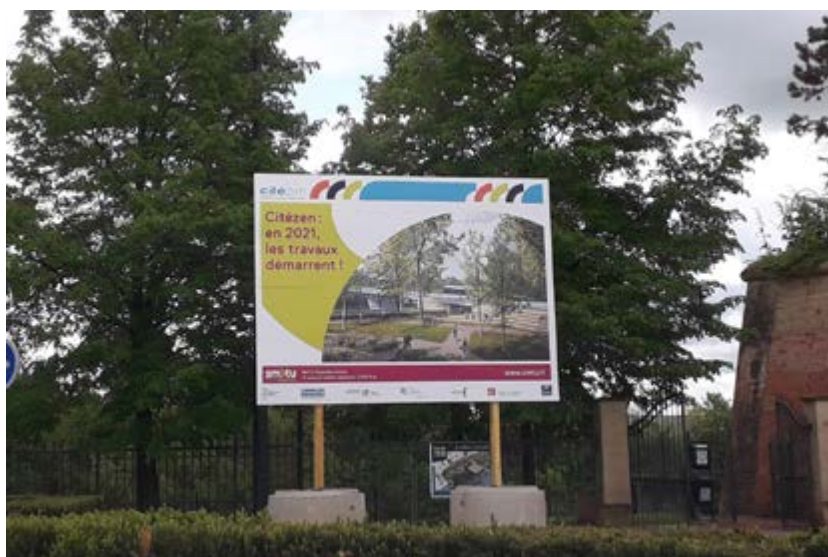


Enfin, des panneaux de chantier ont été disposés aux endroits stratégiques du chantier afin d'informer les riverains de l'avancement des travaux.

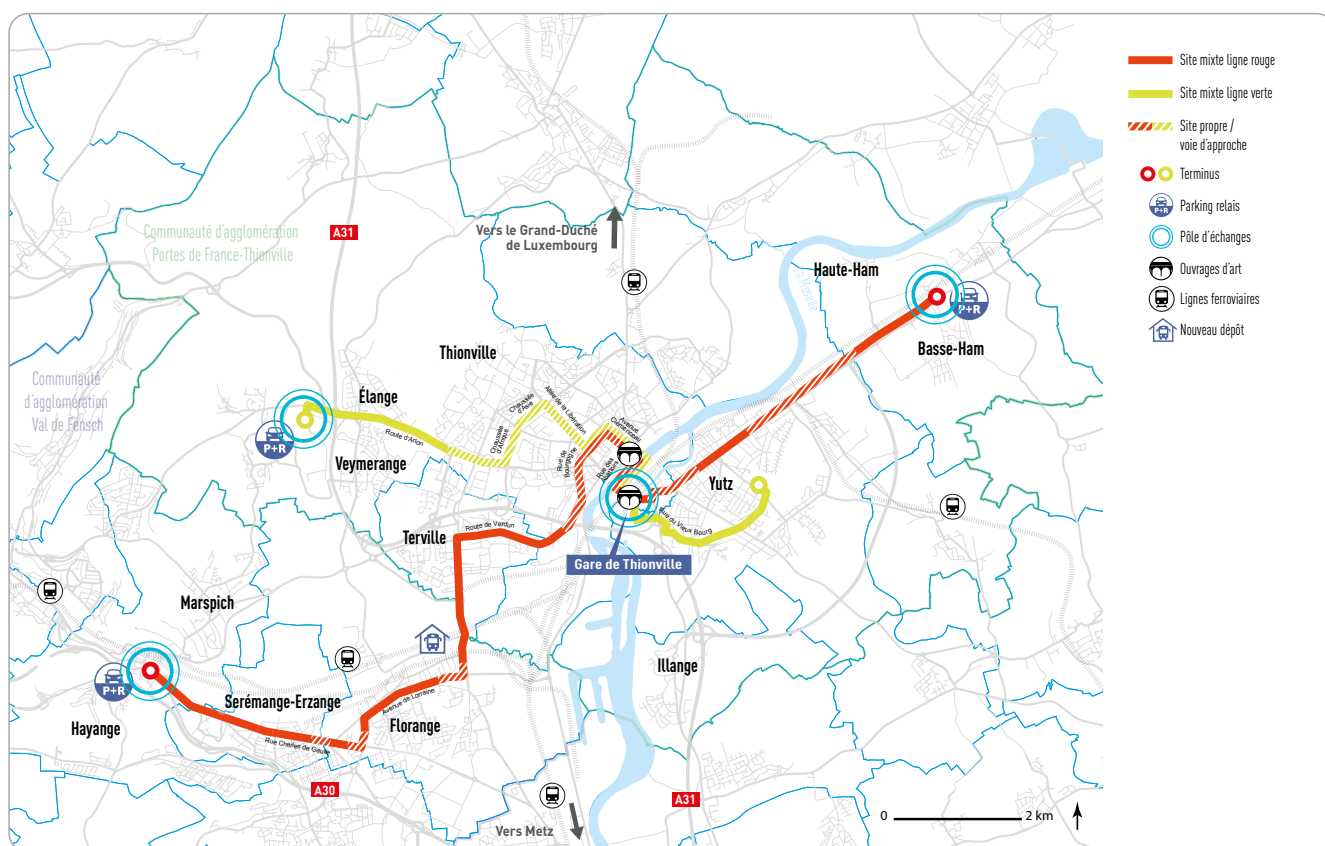
Exemple de panneaux de chantier disposés dans le parc Napoléon à Thionville :



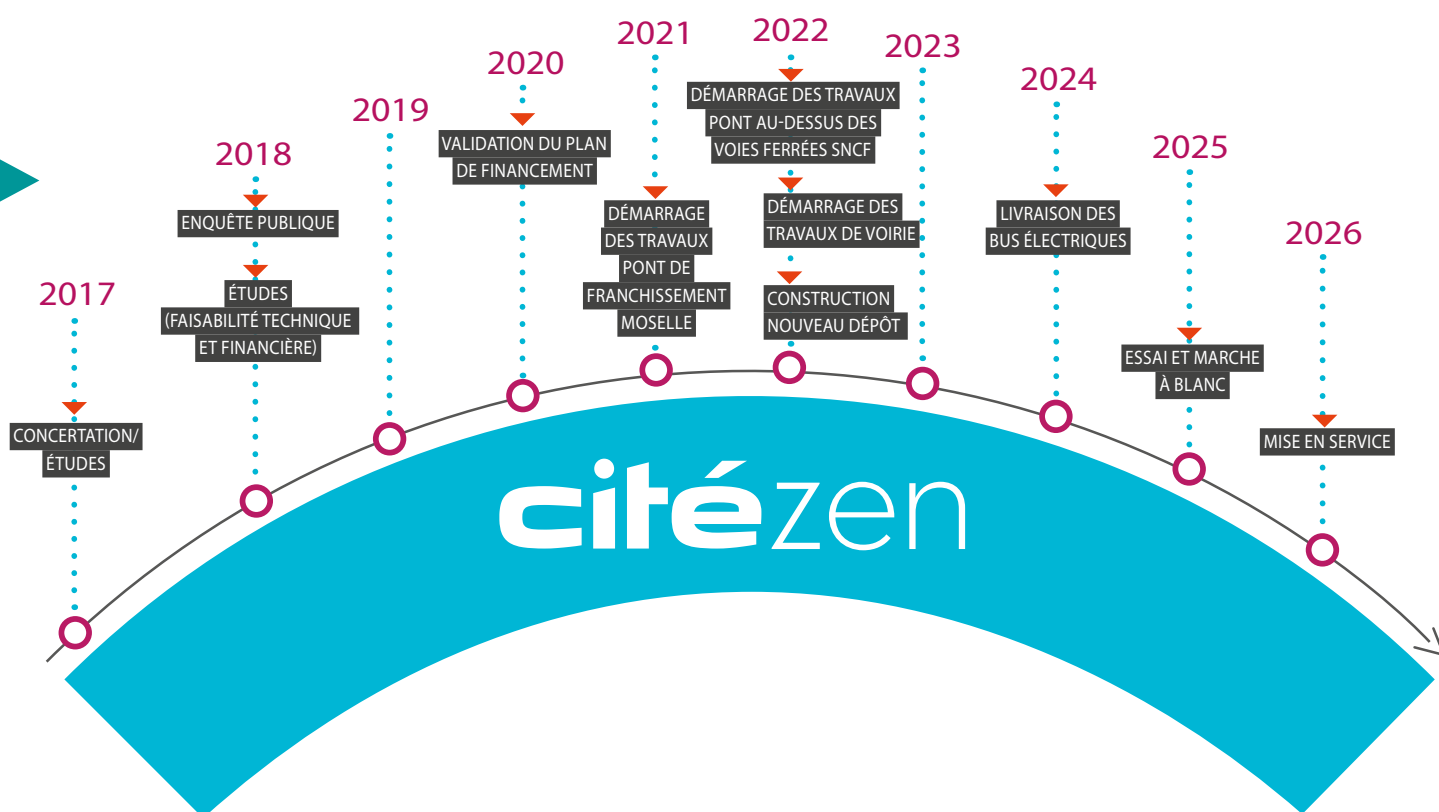
Voici un grand panneau de chantier placé sur le parking Bastion afin d'informer les riverains que les travaux du Citézen commencent :



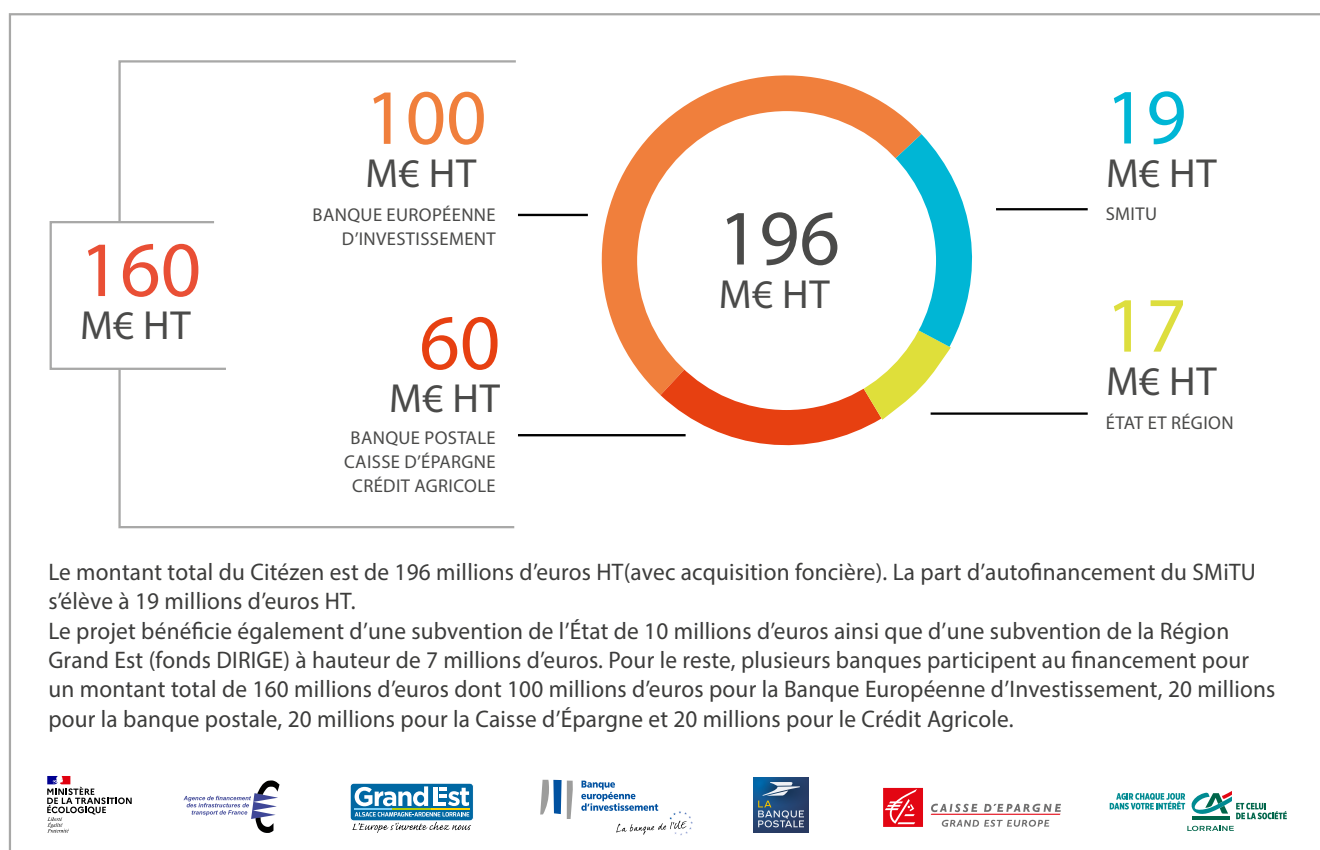
Le tracé des lignes du Citézen a été actualisé en 2021 :



## 🕒 Le nouveau calendrier du Citézen



## 🕒 Le coût et le financement du Citézen ont également été mis à jour en 2021



# Les élus du SMiTU ont validé les études d'avant-projet du Citézen

La réalisation du Citézen fait l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à la société EGIS Conseil conclu le 10 décembre 2021.

L'avant-projet a fait l'objet d'une analyse précise par la société Egis.

Les observations préconisées par le mandataire devront être suivies afin que le dossier avant-projet soit approuvé.

Ainsi des adaptations devront être réalisées concernant :

- l'aménagement du P+R de Metzange (mis en service en février 2021) ;
- le P+R de Basse-Ham et notamment la possibilité du raccordement sur la RD654.
- les aménagements à Yutz.
- l'intégration de la piste cyclable du boulevard Foch à Thionville.
- les carrefours rue de Longwy/rue de Verdun et rue de Longwy/rue de la Centrale à Florange.
- la station devant la caisse d'épargne à Terville.

## Estimation des travaux

L'enveloppe globale, validée par les élus, pour l'ensemble du projet Citézen est de 195 720 000 euros HT.

A l'issue des études d'avant-projet, le montant des travaux pour le volet aménagement des lignes, des P+R et des systèmes, est estimé à un montant maximum de 58 940 000 euros HT.

Le Comité Syndical du 14 avril 2021 a approuvé les études d'avant-projet et validé le coût estimatif des travaux.

# Le SMiTU a signé deux conventions avec la Ville de Thionville et la SNCF Réseau dans le cadre de l'avancée des travaux du Citézen

Dans le cadre du projet Citézen, la construction du pont au-dessus de la Moselle, entre le parking du Bastion et l'île de la gare, nécessite l'occupation temporaire pour la phase de travaux d'une partie des parcelles détenues par la ville de Thionville.

Le Comité syndical du 14 avril 2021 a validé la convention bipartite entre la Ville de Thionville et le SMiTU Thionville Fensch afin de définir les conditions de mise à disposition des parcelles.

Cette mise à disposition se fait au profit du SMiTU, pendant la durée du chantier des lignes du Citézen et de la construction du pont surplombant la Moselle.

La mise à disposition de partie des parcelles par la Ville de Thionville est consentie à titre gratuit.

Par ailleurs, lors du Comité syndical du 14 avril 2021, une seconde convention tripartite a été également conclue entre SNCF Réseau, la Ville de Thionville et le SMiTU Thionville Fensch, afin de définir les conditions de mise à disposition de la parcelle détenue par SNCF Réseau.

La mise à disposition du terrain se fait au profit de SNCF RÉSEAU, pendant la durée du chantier de construction de la ligne du Citézen à Thionville et de la construction du pont surplombant la Moselle, prévu jusqu'en septembre 2023.

# Le SMiTU pourrait participer à un appel à projets lancé par l'Etat pour étoffer le financement du Citézen

Le Ministère chargé des transports a lancé un appel à projets intitulé : « Transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux hors Ile-de-France ».

Les élus du SMiTU, lors du Comité Syndical du 14 avril 2021, ont décidé de participer à cet appel à projet en élaborant un dossier de candidature.

Il porterait sur la construction du nouveau dépôt en lien avec la motorisation électrique des bus.

L'objectif visé serait d'augmenter la qualité de l'offre de service rendu aux usagers tout en réduisant l'impact environnemental des transports publics.

L'Etat contribuerait ainsi au financement du projet Citézen.

Le montant des aides financières s'élèverait au total à 450 millions d'euros.

Cependant pour être éligible à cet appel à projet, les travaux devraient démarrer avant la fin 2025.

# Lancement d'une étude pour évaluer le tracé alternatif du Citézen sur le territoire de Yutz

Une réunion de présentation du Citézen a été faite devant les élus du Conseil municipal de Yutz le 16 avril 2021 :



Le tracé actuel du Citézen n'a pas convaincu tous les élus de Yutz. Un tracé du BHNS alternatif à celui initialement prévu a donc été proposé par les élus sur le territoire de la commune de Yutz.

Le Comité Syndical du 15 décembre 2021 a validé le lancement d'une étude pour évaluer le projet proposé par les élus de Yutz.

L'objectif visé est de mieux connaître le contexte socio-économique ainsi que technique et environnemental afin d'obtenir des éléments supplémentaires pour analyser si le changement de tracé est pertinent.



# 4. Le Plan de Déplacement Mobilité

---

- Le transport de demain ;
- Des actions de sensibilisation et de concertation menées avec les habitants et les élus du territoire.

# Le Schéma directeur cyclable a été validé !

Le Schéma directeur cyclable est un document visant à définir la politique cyclable sur le territoire. Il est adaptable dans le temps en fonction de l'évolution du territoire et de la politique cyclable.

L'objectif de cette démarche est de promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.

Ce schéma permet de fédérer la politique de développement du vélo à l'échelle du territoire local en :

- Prenant en compte les projets vélos communaux et intercommunaux ;
- Reliant les aménagements cyclables déjà réalisés ;
- Définissant les itinéraires cyclables à mettre en œuvre ;
- Donnant des conseils en matière d'aménagement.

## Les différentes étapes pour la mise en oeuvre du Schéma directeur cyclable

- ⑤ L'élaboration du Schéma directeur cyclable, subventionné par l'ADEME, a été lancé en avril 2021.

Il vise à favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens, en planifiant un réseau cyclable cohérent et des services cyclables efficaces.

Le but est d'accroître les pratiques d'intermodalité entre le vélo et les transports collectifs, dans la perspective de l'arrivée du Citézen (à l'horizon 2026).

- ⑤ Entre avril et juin 2021, une phase de diagnostic a été menée. Elle a consisté à recenser les aménagements cyclables existants, à étudier le niveau de confort cyclable de toutes les voiries du territoire et à analyser les pratiques des cyclistes et des non-cyclistes.

Cela a permis de mieux identifier les potentiels de développement du vélo sur le territoire.

- ⑤ A partir de juillet 2021, le SMITU a lancé la phase de scénarii, consistant à définir des préconisations d'itinéraires cyclables pour répondre aux orientations retenues par les élus.

Dans ce cadre, le bureau d'études Codra a élaboré deux scénarii pour le réseau cyclable structurant, visant à apporter une réponse efficace et sécuritaire aux déplacements quotidiens entre les polarités urbaines du territoire.

- ⑤ Des ateliers participatifs avec les collectivités locales et les citoyens ont été organisés en juillet 2021, permettant de compléter, modifier et amender les itinéraires cyclables.

- ⑤ Une consultation de l'ensemble des Maires concerné par le schéma a eu lieu mi-septembre.

- ⑤ Enfin l'élaboration d'un plan d'actions a débuté fin septembre 2021. Elle consiste à définir le réseau cyclable définitif. Cette étape doit aussi permettre de définir les aspects opérationnels du schéma cyclable : établissement du chiffrage, priorisation des actions, délégation de la maîtrise d'ouvrage.

Le Comité Syndical du 24 novembre 2021 a validé le Schéma directeur cyclable.

# Le SMiTU a réalisé une enquête de mobilité sur son territoire en 2021 dans le cadre de l'établissement du Schéma directeur cyclable

Le SMiTU, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de Thionville – Val de Fensch\*, a mené une étude sur les pratiques de déplacements sur son territoire.

L'objectif de cette enquête de mobilité en ligne est de mieux connaître et comprendre les déplacements des habitants afin de mettre en oeuvre des solutions pour favoriser l'usage du vélo pour les déplacements courts.

Les contributions restent confidentielles et anonymes et elles ont été traitées par le prestataire Codra.

Cette consultation était accessible en ligne (depuis le site internet du SMiTU et les réseaux sociaux) entre les mois d'avril et de mai 2021.

La campagne de communication sur l'enquête de mobilité a été un succès avec : 1 448 réponses à l'enquête, dont 850 complètes.

\* : L'agglomération de Thionville-Val de Fensch comporte 35 communes, appartenant à la CA Portes de France-Thionville, la CA du Val de Fensch, la CC du Sillon Mosellan, la CC de l'Arc Mosellan, la CC de Cattenom et environs, et la CC du Pays Haut Val d'Alzette.

Des ateliers participatifs avec les collectivités locales et les citoyens ont été organisés le 08 juillet 2021. L'objectif était de compléter et d'enrichir les itinéraires cyclables proposés.

Ici, les élus et les agents des collectivités locales concernées travaillent sur l'élaboration du plan de mobilité :



Une présentation du travail réalisé par l'agence Codra a également été faite aux citoyens le 08 juillet 2021. Elle a été suivie d'un échange ouvert avec les habitants afin d'apporter des nouvelles améliorations au Schéma directeur cyclable.



# Mise en oeuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de développer la politique cyclable sur le territoire

Le SMiTU est lauréat de l'appel à projets lancé le 14 septembre 2018, intitulé « Vélo et territoires », géré par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Le SMiTU a été retenu par l'ADEME sur l'axe 1 : soutenir une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le co-financement d'études.

Il s'agit de la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du ressort territorial du SMiTU qui permettra de coordonner les actions en faveur du vélo.

Dans le cadre de cet appel à projets, un plan pluriannuel d'investissement doit être validé par le SMiTU. Il s'agit de planifier financièrement l'ensemble des travaux cyclables réalisés à travers le Citézen, à savoir :

- la réalisation de pistes cyclables ;
- la mise en œuvre des bandes cyclables ;
- le déploiement des stationnements cyclables.

Le plan pluriannuel d'investissement se réalisera de la façon suivante :

- en 2023 : 532 000,00 € HT ;
- en 2024 : 524 500,00 € HT ;
- en 2025 : 42 200,00 € HT.

Ces investissements à hauteur de 1 098 700 € HT sont compris dans le budget du Citézen.

Le Comité Syndical du 24 novembre 2021 a validé le plan pluriannuel d'investissement du SMiTU concernant la mise en place du Schéma directeur cyclable.

# 5. Le SMiTU en chiffres

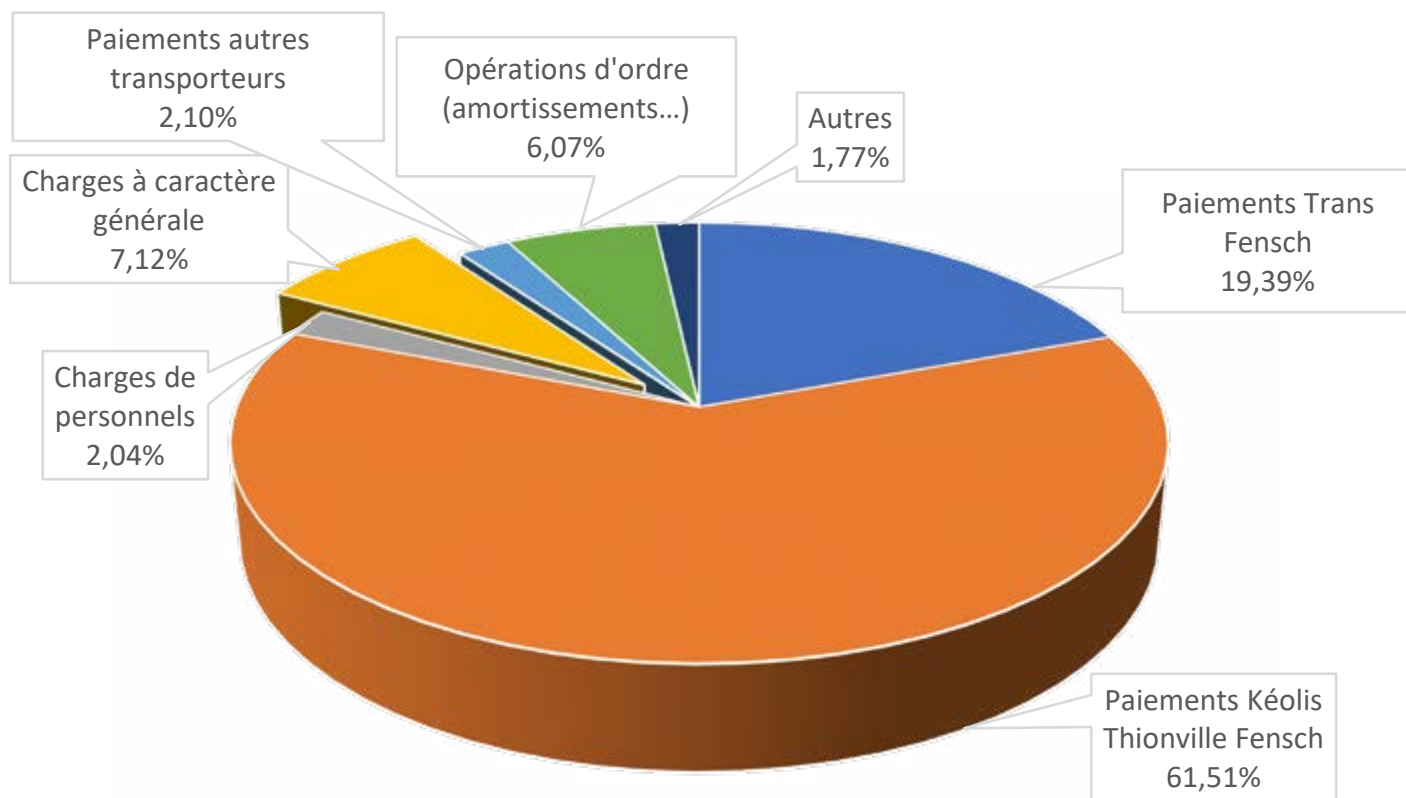
---

**Vous trouverez dans cette partie l'ensemble des données chiffrées du SMiTU pour l'année 2021 :**

- **Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation ainsi que les détails des charges à caractère général ;**
- **Les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;**
- **Les subventions versées par le syndicat ;**
- **La participation des collectivités pour l'exercice 2021.**

# Exploitation \*

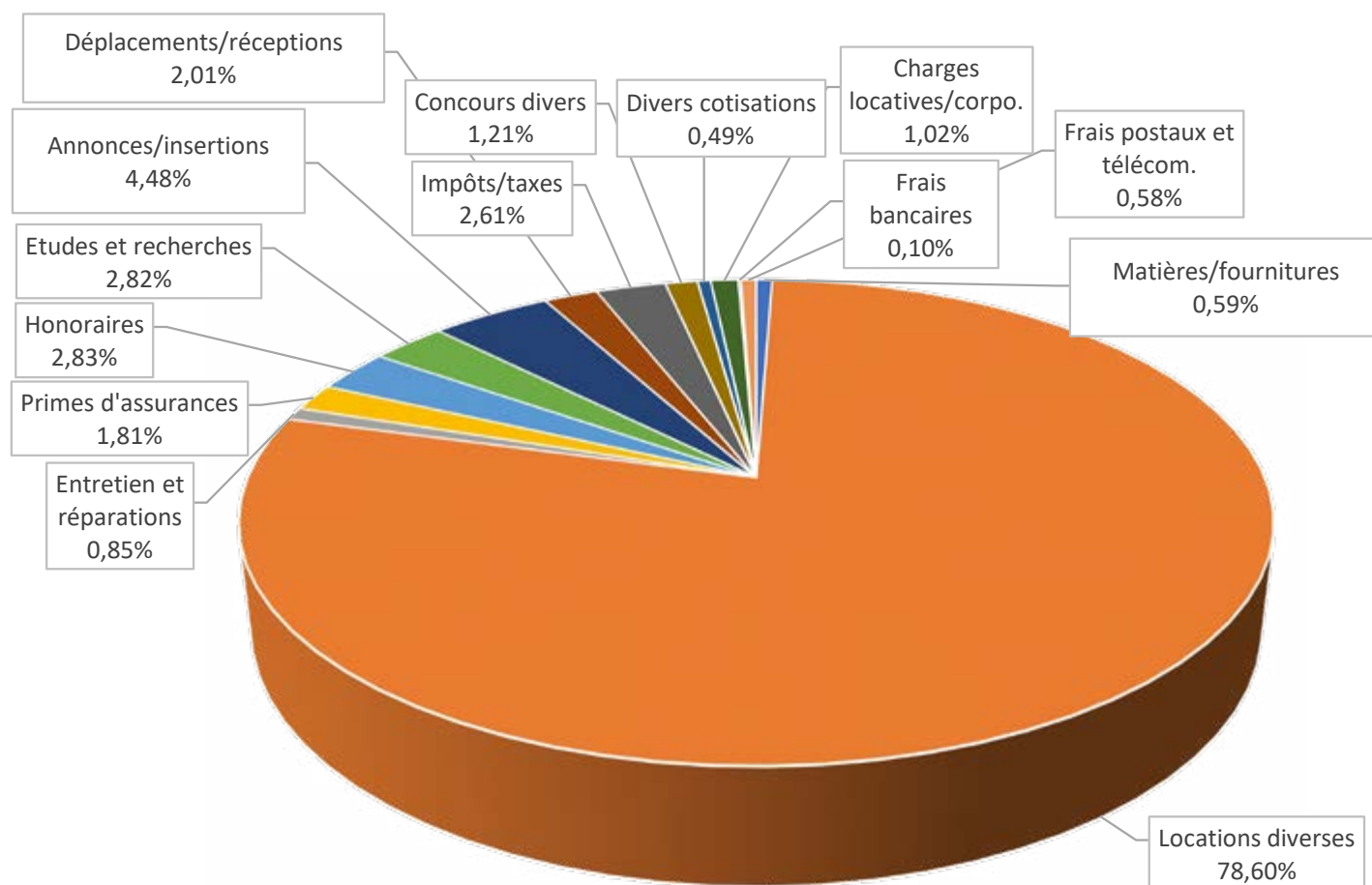
## Dépenses de fonctionnement



|                                           | Recettes de fonctionnement |
|-------------------------------------------|----------------------------|
| Versement mobilité                        | 16 639 537,14 €            |
| Dotation Générale Décentralisation        | 3 532 864,00 €             |
| Parts des collectivités                   | 4 393 837,22 €             |
| Recettes commerciales                     | 415 239,36 €               |
| Opérations d'ordre                        | 806 551,03 €               |
| Produits exceptionnels (pénalités KTF...) | 800 285,48 €               |
| Autres                                    | 63 276,14 €                |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>26 651 590,37 €</b>     |

# Exploitation \*

## Détails des charges à caractère général

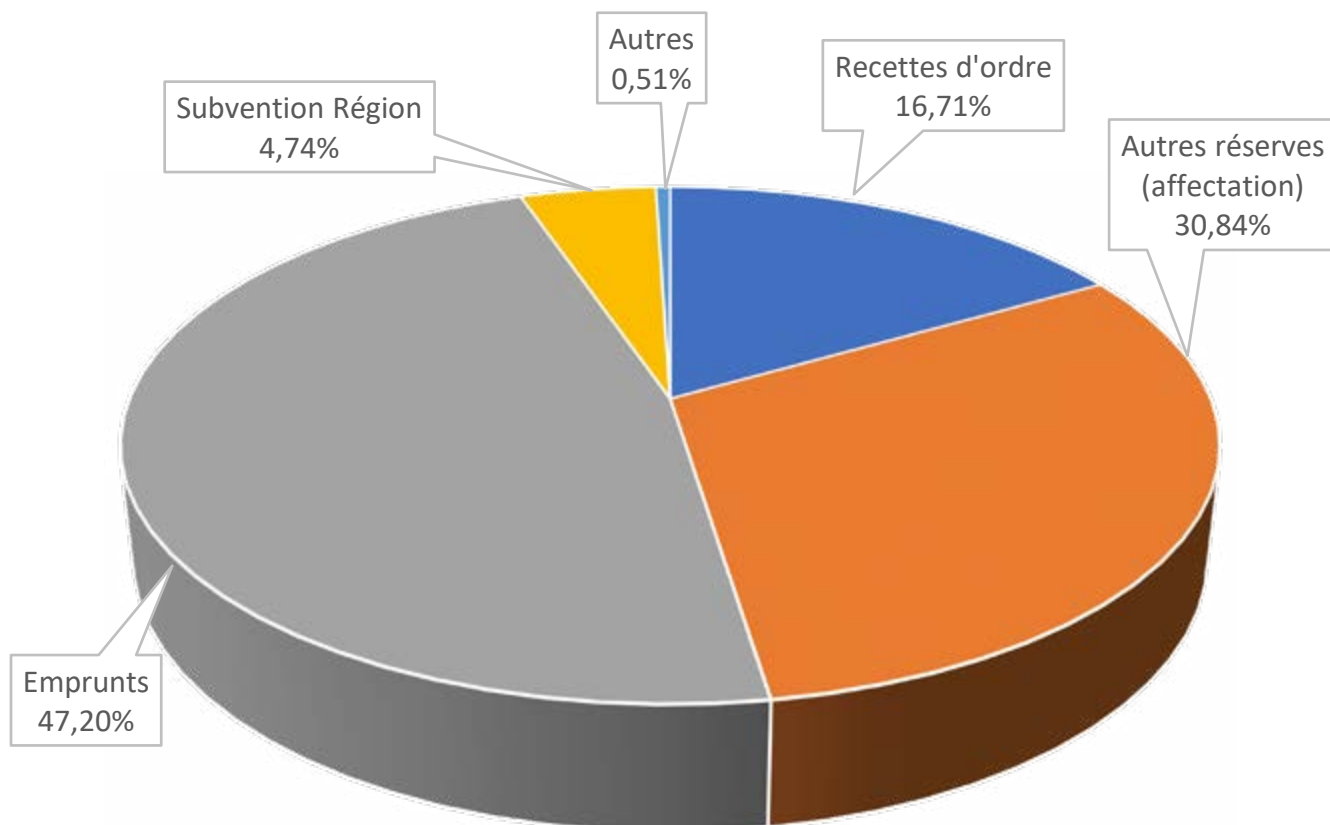


|                        |                |                           |                       |
|------------------------|----------------|---------------------------|-----------------------|
| Matières/fournitures   | 11 552,30 €    | Déplacements/réceptions   | 39 195,68 €           |
| Locations diverses     | 1 531 143,77 € | Impôts/taxes              | 50 836,00 €           |
| Entretiens/réparations | 16 485,20 €    | Concours divers           | 23 483,20 €           |
| Primes assurances      | 35 164,27 €    | Divers cotisations        | 9 538,55 €            |
| Honoraires             | 55 194,01 €    | Charges locatives/copro.  | 19 996,67 €           |
| Annonces/insertions    | 87 454,92 €    | Frais postaux et télécom. | 11 218,75 €           |
| Etudes et recherches   | 54 842,00 €    | Frais bancaires           | 1 944,44 €            |
|                        |                | <b>TOTAL</b>              | <b>1 948 049,76 €</b> |

# Investissement \*

## Dépenses d'investissement réalisées

### Recettes d'investissement



|                               | Recettes d'investissement |
|-------------------------------|---------------------------|
| Recettes d'ordre              | 3 540 203,71 €            |
| Autres réserves (affectation) | 6 534 728,00 €            |
| Emprunts                      | 10 000 000,00 €           |
| Subvention Région             | 1 005 000,00 €            |
| Autres                        | 105 916,89 €              |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>21 185 848,60 €</b>    |

# Subventions versées par le SMiTU

Le 11 mars 2015, le Comité Syndical a validé un nouveau règlement concernant le régime des subventions pour l'installation d'abris voyageurs et la mise en accessibilité des arrêts :

|                                                           | Régie     | Prestation externalisée |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|
| <b>Subventions pour l'installation d'un abri voyageur</b> | 3 000 € * | 3 000 € *               |
| <b>Travaux de pose et mise en accessibilité</b>           | 500 € **  | 15% **                  |

\* la collectivité pourra percevoir au maximum le montant réglé par ses soins.

\*\* la subvention concerne exclusivement les travaux d'accessibilité et sera réglée à concurrence du montant payé.

| Subvention abris voyageurs |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| Collectivité               | Subvention versée par le SMiTU |
| CAPFT (P+R Metzange)       | 8 347.79 €                     |
| <b>Total :</b>             | <b>8 347.79 €</b>              |

| Subvention pour mise en accessibilité des arrêts de bus |                                |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Collectivité                                            | Subvention versée par le SMiTU |
| Cattenom                                                | 3 022.50 €                     |
| Volmerange-les-Mines                                    | 3 000 €                        |
| <b>Total :</b>                                          | <b>6 022.50 €</b>              |



L'**Aide Individuelle au Transport** (AIT) est attribuée par le SMiTU aux familles dont le ou les enfants sont scolarisés hors de la commune dans un établissement pour lequel il n'y a pas de desserte par des lignes régulières ou scolaires. Cette aide est versée à la Ville, qui se charge ensuite de la redistribuer aux familles.

### Versement de l'Aide Individuelle au Transport \*

Rochonvillers : 6 084 €

\* L'AIT versée en 2021 correspondant à l'année scolaire 2020/2021

## La participation des collectivités en 2021

Le montant total des participations des communes membres pour 2021 est de :  
**4 394 359, 79 euros.**

Le mode de calcul est basé sur les critères suivants :

- 40 % pour la population
- 60 % pour l'offre de transport

## 6. Les marchés

---

# Les marchés conclus en 2021

Au cours de l'année 2021, le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public relevant de la compétence du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch, a été conclu :

La société Keolis Thionville Fensch est le nouveau délégataire (située 6, rue de Longwy 57190 Florange)

Durée du contrat : du 1er avril 2021 au 31 décembre 2025.

## Les marchés conclus au cours de l'année 2021 sont les suivants :

### **1. Marché de mission de coordonnateur de la sécurité et de protection de la santé relative aux travaux sur l'îlot gare, dont les ouvrages d'art du projet Citézen du SMiTU Thionville-Fensch (n° M2021-01)**

Attributaire : Ingénierie et Coordination de Lorraine – ICL, 2 La Tannerie - 57070 Saint Julien Les Metz

Montant total du marché : 60 055,00 € HT soit 72 066,00 € TTC.

Durée estimée : 5 ans maximum à compter du 9 avril 2021

### **2. Marché de mission de contrôle technique relative aux travaux sur l'îlot gare, dont les ouvrages d'art du projet Citézen du SMiTU Thionville-Fensch (n° M2021-02)**

Attributaire : Qualiconsult, 4, rue du bois sauvage – 91055 Evry-Courcouronnes

Montant total du marché : 36 040,00 € HT soit 43 248,00 € TTC.

Durée estimée : 5 ans maximum à compter du 25 mai 2021

### **3. Marché de mission de relevés topographiques complémentaires pour le projet Citézen (n° M2021-03)**

Attributaire : GEOFIT Expert, 5a, rue des roses - 67205 Oberhausbergen

Montant total du marché : 26 030,00 € HT soit 31 236,00 € TTC.

Durée estimée : 6 mois à compter du 28 mai 2021

#### **4. Marché d'élaboration du schéma directeur cyclable du territoire du SMiTU (n° M2021-04)**

Attributaire : CODRA, 157, rue des Blains - 92220 BAGNEUX.

Montant total du marché : 37 100,00 € HT soit 44 250,00 € TTC.

Durée estimée : 7 mois à compter du 9 avril 2021.

#### **5. Concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du nouveau dépôt de bus dans le cadre projet Citézen (n° M2021-EC-01)**

Attributaire : OTE, 1 bis rue de Courcelles - 57010 Metz

Montant total du marché : 2 683 091,00 € HT soit 3 219 709,20 € TTC

Durée estimée : du 15 novembre 2021 jusqu'à la fin du délai de la dernière garantie de parfait achèvement des travaux.

#### **6. Marché d'investigations géotechniques et sondages amiante relatifs aux travaux d'aménagement pour les 2 lignes rouge et verte et les 3 Parkings relais (n° M2021-EC-02)**

Lot 1 : Mission d'Investigations géotechniques et sondages amiante

- Attributaire : Fondasol, 14 Rue Charles Picard ZI JONQUIERES - 57365 Ennery
- Montant total du marché : 89 620,00 € HT soit 107 544,00 € TTC
- Durée estimée : du 6 août 2021 pour une durée d'un an reconductible 4 fois.

Lot 2 : Mission de Mesurage de la déflexion de chaussée

- Attributaire : DIAGWAY, 6 avenue du Vieil Etang - 78180 Montigny-le-Bretonneux
- Montant total du marché : 14 440,00 € HT soit 17 328,00 € TTC
- Durée estimée : du 6 août 2021 (date de notification) pour une durée d'un an reconductible 4 fois.

#### **7. Marché de prestations de service d'assurance dans le cadre du projet Citézen - Lot 1 responsabilité civile générale du maître d'ouvrage (RCMO) (n° M2021-EC-03)**

Attributaire : GRAS SAVOYE, 33/34 quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux

Montant total du marché : 72 000,00 € HT soit 78 480,00 € TTC

Durée estimée : du 16 novembre 2021 jusqu'au terme des travaux auquel s'ajoute 12 mois après réception desdits travaux assorti d'une garantie subséquente de 5 ans.

#### **8. Marché de construction de l'ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées SNCF dans le cadre de la création du BHNS (n° M2021-EC-04)**

Lot 1 : Ouvrage d'art et infrastructure

- Attributaire : Bouygues travaux publics, 1 avenue de l'Horizon - 59651 Villeneuve d'Ascq
- Montant total du marché : 23 473 743,10 € HT soit 28 168 491,00 € TTC
- Durée estimée : du 11 octobre 2021 et pour une durée de travaux de 28 mois.

Lot 2 : Signalisation lumineuse tricolore

- Attributaire : TRASEG, ZAC UNICOM - rue Lavoisier - 57970 BASSE-HAM
- Montant total du marché : 37 977,00 € HT soit 45 573,32 € TTC
- Durée estimée : du 7 novembre 2021 et pour une durée de travaux de 28 mois.

## **9. Marché de réalisation de la mission G2 PRO de l'ouvrage d'art SNCF/Canal des écluses projet Citézen du SMiTU Thionville Fensch (n° M2021-EC-05)**

Attributaire : FONDASOL - 290 rue des galoubets - 84140 Avignon  
Montant total du marché : 26 000,00 € HT soit 31 000,00 € TTC  
Durée estimée : du 13 avril 2021 et pour une durée de 2 semaines

## **10. Marché de réalisation d'une mission de diagnostics amiante, plomb, termites et déchets avant démolition des bâtiments techniques SNCF (n° M2021-EC-06)**

Attributaire : Qualiconsult - 4 Allée de Vincennes - 54500 Vandoeuvre Les Nancy  
Montant total du marché : 2 900,00 € HT soit 3 480,00 € TTC  
Durée estimée : du 20 juillet 2021 et pour une durée 6 mois

## **11. Marché de fourniture et aménagement des bâtiments provisoires pour la SNCF dans le cadre du projet Citézen SMiTU Thionville-Fensch (n° M2021-EC-07)**

Lot 01 : « Fourniture de bâtiments modulaires »

Attributaire : COUGNAUD - Mouilleron le captif CS40028 - 85 035 La roche sur Yon  
Montant total du marché : 721 165,10 € HT soit 865 398,12 € TTC  
Durée estimée : du 6 décembre 2021 et pour une durée 4 ans

Lot 02 : « Raccordements réseaux »

Attributaire : EUROVIA - 2 route de Metz - 57190 Florange  
Montant total du marché : 59 000,00 € HT 70 800,00 € TTC  
Durée estimée : du 6 décembre 2021 et pour une durée 3 mois

Lot 03 : « Plateforme et aménagements extérieurs » Attributaire : CONSTANTINI - zone Meilbourg - Immeuble S-Hub - 16 rue des Myotis 57 974 Yutz  
Montant total du marché : 52 597,00 € HT soit 63 116,40 € TTC  
Durée estimée : du 6 décembre 2021 et pour une durée 3 mois

## **12. Marché - Mission de contrôle extérieur des travaux de l'ouvrage d'art et infrastructures Moselle dans le cadre du projet Citézen (n° M2021-EC-08)**

Lot 1 : Essais sur les matériaux – partie béton et superstructures – lot infructueux

Lot 2 : Contrôle de la charpente métallique

Attributaire : INSTITUT DE SOUDURE - 4 boulevard Henri Becquerel - 57 970 Yutz  
Montant total du marché : 24 080,00 € HT soit 28 896,00 € TTC  
Durée estimée : du 16 octobre 2021 et pour une durée 8 mois

Lot 3 : Inspection détaillée initiale

Attributaire : Alpes contrôles - PAE Les glaisins - 3 bis impasse des prairies - Annecy-Le-Vieux - 74 490 Annecy  
Montant total du marché : 6 880,00 € HT soit 8 256,00 € TTC  
Durée estimée : du 20 août 2021 et pour une durée 2 mois

**13.Marché - Mission de réalisation de comptages directionnels et d'un comptage automatique aux carrefours dans le cadre du projet Citézen de Thionville (n° M2021-EC-15)**

Attributaire : I TECHNOLOGIE - 17 Rue André Laurent - 94120 Fontenay Sous-Bois

Montant total du marché : 8 650,00 € HT soit 10 380,00 € TTC

Durée estimée : du 30 septembre 2021 et pour une durée de 3 semaines

**14.Marché - Mission de diagnostic et dépollution pyrotechnique pour la construction de l'ouvrage d'art SNCF dans le cadre des travaux relatifs au projet Citézen du SMITU Thionville-Fensch (n° du marché : M2021-EC-18)**

Attributaire : DIANEX - 17 rue Pierre Et Marie Curie - 67 540 Ostwald

Montant total du marché : 36 290,00 € HT soit 43 548,00 € TTC

Durée estimée : du 25 octobre 2021 et pour une durée de 28 mois

**15.Marché de relevé géomètre ponctuel de 2 canalisations Air Liquide à Florange**

Attributaire : ADRÉ RÉSEAUX - Agence Nancy - 3 Place Simone Veil - 54000 NANCY

Montant total du marché : 660,00 € HT soit 792,00 € TTC

Durée estimée : du 8 octobre 2021 pour une durée de 3 semaines

# 7. Annexes

---

## ■ Les Commissions techniques

### Commission Finances-Personnel

- ▶ Choix du délégataire de service public pour l'exploitation du service de transport public relevant de la compétence du SMiTU
- ▶ Avenant n°13 au COSP pour l'exploitation de services de transports publics du SMiTU
- ▶ Apport en compte courant d'associé du SMiTU à la Société Publique Locale Trans Fensch
- ▶ Rachat des biens immobilisés de la SPL dans le cadre de la dissolution
- ▶ Transfert du marché de location de véhicules de la SPL au SMiTU
- ▶ Rapport d'orientation budgétaire 2021

10 février

- ▶ Rapport d'Orientation Budgétaire 2021
- ▶ Anticipation de crédits
- ▶ Acquisition foncière Arcelor-Mittal dans le cadre du P+R d'Hayange

17 mars

- ▶ Information sur le travail de la commission des parts des collectivités
- ▶ Modification de la rémunération d'un agent
- ▶ Modification du tableau des effectifs
- ▶ Décision modificative n°2

6 octobre

- ▶ Convention de mandat de recettes
- ▶ Convention TER

8 novembre

- ▶ Décision Modificative n°3
- ▶ Anticipation de crédits pour l'exercice 2022

8 décembre

.....

## Commission Transport-Réseau

- ▶ Choix du délégataire de service public pour l'exploitation du service de transport public relevant de la compétence du SMiTU
- ▶ Avenant n°13 au COSP pour l'exploitation de services de transports publics du SMiTU
- ▶ Avenant n°14 au COSP pour l'exploitation de services de transports publics du SMiTU
- ▶ Transfert du marché de location de véhicules de la SPL au SMiTU
- ▶ Modification de la grille tarifaire – Mise à jour du montant des titres du parking de Metzange

15 février

- ▶ Absentéisme à Kéolis Thionville Fensch
- ▶ Information plateforme KISIO
- ▶ Présentation évaluation financière remise en état du Parc roulant
- ▶ Présentation action sécurité par Kéolis Trans Fensch
- ▶ Proposition de modification de circulation du réseau en période vacances scolaires et samedis
- ▶ Convention de tarification de la ville d'Illange
- ▶ Convention de tarification de la ville de Thionville
- ▶ Modification de la grille tarifaire
- ▶ Modification des conditions générales de vente
- ▶ Convention de mise à disposition du local d'exploitation du P+R de Metzange

7 juin

- ▶ Information sur la mise en œuvre du réseau au 2 septembre
- ▶ Affectation des véhicules sur les lignes structurantes
- ▶ Valorisation du matériel roulant
- ▶ Système d'Aide à l'exploitation

11 octobre

- ▶ Plan de transport adapté
- ▶ Convention TER

8 novembre

- ▶ Priorisation des lignes en cas d'absentéisme
- ▶ Proposition de geste commercial pour les usagers en raison de la dégradation du service
- ▶ Convention de complémentarité entre la région Grand Est et le SMiTU en matière de transport
- ▶ Avenant n°1 à la Délégation de Service Public

13 décembre

.....

## Commission Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

- Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement du projet Citézen
- Participation au 4ème appel à projet
- Mise à jour des AVP du Projet Citézen
- Convention bipartite pour l'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Thionville
- Convention tripartite pour l'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Thionville

9 avril

- Présentation du projet Citézen

19 avril



- Contrat de prestations sécurité ferroviaire liées à la réalisation d'un pont au-dessus du faisceau de voies en gare de Thionville avec SNCF réseau
- Convention d'usage temporaire du domaine public fluvial - VNF
- Lancement d'évaluation des études socio-économiques du tracé alternatif projet Citézen sur le territoire de Yutz

14 décembre

## Commission Plan de Déplacement Mobilité

- Présentation du PDU et état d'avancement des actions le composant
- Divers

21 janvier

- Schéma Directeur Cyclable
- Plan pluriannuel schéma directeur cyclable pour le SMiTu

9 novembre

---

## ■ La Commission d'appel d'Offres

- ▶ Attribution du lot n°1 « Ouvrage d'Art et infrastructures» du marché n° M2021-EC-04 ayant comme objet la construction de l'Ouvrage d'Art de franchissement des voies ferrées SNCF dans le cadre de la création du BHNS
- ▶ Validation d'un avenant au marché n° M2020-01 de maîtrise d'œuvre Infrastructure lignes, parcs relais et systèmes pour le projet Citézen conclu avec le groupement VIA MOSTRA dont la société SERUE est mandataire

15 septembre

---

## ■ Comité des partenaires

- ▶ Proposition de modification de circulation du réseau en période vacances scolaires et samedis
  - ▶ Convention de tarification de la ville d'Illange
  - ▶ Convention de tarification de la ville de Thionville
  - ▶ Modification de la grille tarifaire
  - ▶ Modification des conditions générales de vente
- 
- ▶ Présentation du plan de transport adapté

14 juin

14 octobre

# Les décisions prises en 2021 dans le cadre de la délégation permanente du Président

- Décision n°01-2021 : Transfert du marché de location de véhicules de la SPL au SMiTU

17 juin

- Décision n°02-2021 : Signature de la convention d'honoraires avec le cabinet Hourcabie

- Décision n°03-2021 : Signature de la convention d'honoraires avec le cabinet Loubeyre - Entremont - Pomin

- Décision n°04-2021 : Location minibus Mercedes Maestro

- Décision n°05-2021 : Achat d'un minibus Volkswagen Multivan de 7 places

- Décision n°06-2021 : Attribution du marché M2021-04 pour l'élaboration du Schéma directeur cyclable du territoire du SMiTU

- Décision n°07-2021 : Attribution du marché M2021-01 relatif aux travaux sur l'ilot gare

- Décision n°08-2021 : Attribution du marché M2021-02 relatif à la mission de contrôle technique relative aux travaux sur l'ilot gare

.....

- Décision n°09-2021 : Attribution du marché M2021-03 relatif à la mission de relevés topographiques complémentaires du projet Citézen du SMiTU Thionville-Fensch

13 octobre

- Décision n° 10-2021 : Abonnement KBOX- Cartable numérique des élus

- Décision n° 11-2021 : Attribution du marché M2020-09 relatif à l'évaluation du plan de mobilité (PDM) du SMiTU Thionville Fensch

- Décision n° 12-2021 : Signature de la convention d'honoraires avec le cabinet Hourcabie dans le cadre du contentieux Transdev contre la signature du contrat de DSP

- Décision n° 13-2021 : Signature de la convention-client d'exécution de prestations de location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires légers - UGAP

- Décision n° 14-2021 : C2021-01 - Travaux d'enlèvement des barrières d'accès du parking Kinépolis Thionville

.....

- Décision 11° 15-2021 - Contrat de location à durée déterminée d'un parking situé 16 rue d'Alsace à Florange 57190

**24 novembre**

.....

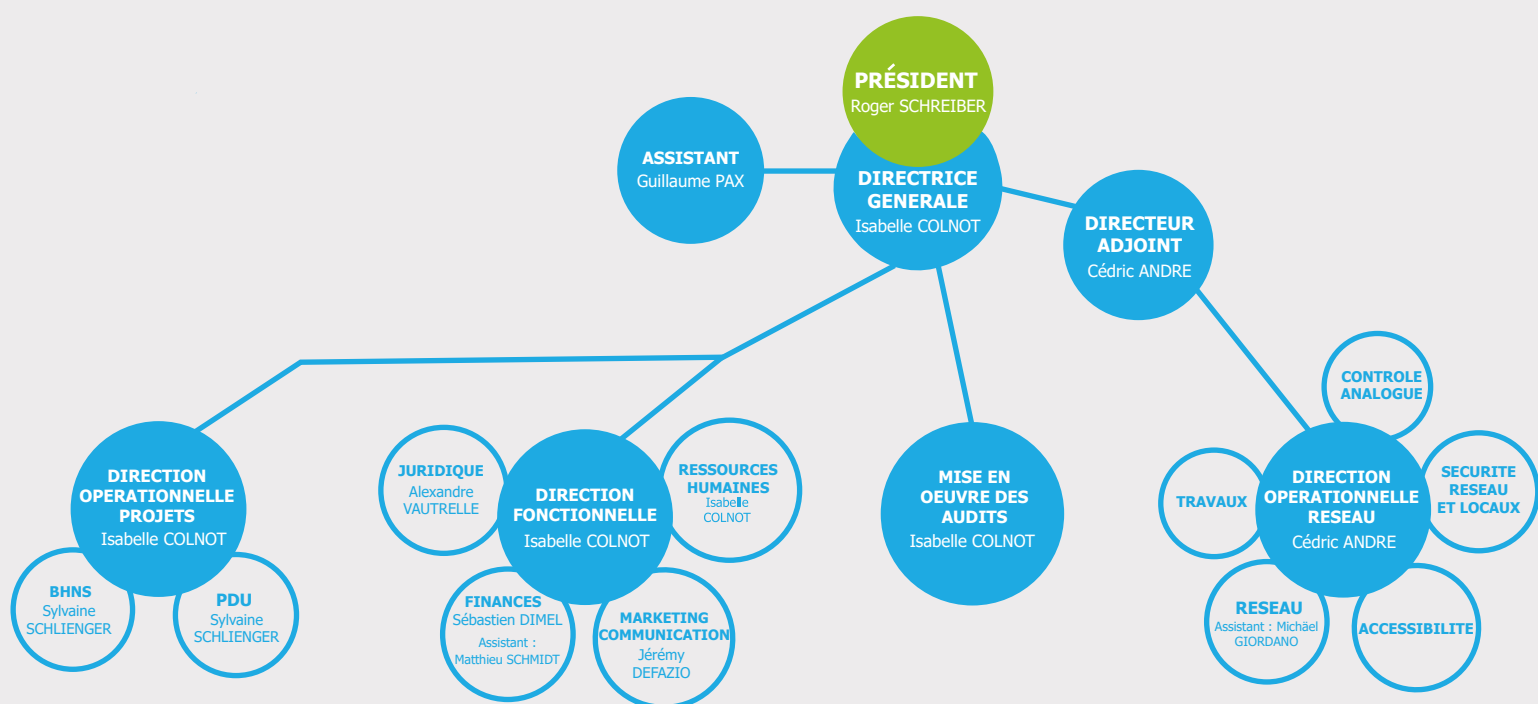
- Décision n° 16-2021 - Contrat de location longue durée de véhicules neufs de type Peugeot 2008 - UGAP ARVAL
- Décision 11°17-2021 - Mise à jour de la boutique en ligne pour la vente de titre de transport- KUBA
- Décision n°18-2021 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'achat d'autocar

**15 décembre**

# L'évolution du SMiTU

## L'organigramme du personnel

Les services du SMiTU compte 9 personnes à temps complet.



# ► Le trombinoscope des élus du SMiTU (réalisé par l'agence Speedi en 2021)



**Roger SCHREIBER**  
Président  
C.A PORTES DE FRANCE



**Patrick BECKER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
C.A PORTES DE FRANCE



**Jean-François MEDVES**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Roland BALCERZAK**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
C.C.C.E



**Serge JURCZAK**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Pierre TACCONI**  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
GUENANGE



**Bernard VEINNANT**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
C.A PORTES DE FRANCE



**Elsa PAULY**  
Assesseur  
BERTRANGE



**Bernard GUERMANN**  
Assesseur  
C.C.PH.V.A



**Jean-Marie COLIN**  
Assesseur  
C.A PORTES DE FRANCE



**Angèle KASPAR-COTRUP**  
Assesseur  
C.A PORTES DE FRANCE



**Michèle BEY**  
Assesseur  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Alexandre HOLSENBURGER**  
Assesseur  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Denis BAUR**  
Assesseur  
C.C.C.E



**Maurice LORENTZ**  
Assesseur  
C.C.C.E



**Caroline VETZEL**  
BERTRANGE



**Damien ZIEGLER**  
C.A PORTES DE FRANCE



**René ANDRE**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Marc FERRERO**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Marie-Laurence HERFELD**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Marc LUCCHINI**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Guy MELEO**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Clémence POUGET**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Patricia RENAUX**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Denis SCHITZ**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Brigitte SCHNEIDER**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Laurent SCHULTZ**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Laurent TSCHERSCH**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Mathieu WEIS**  
C.A PORTES DE FRANCE



**Audrey WATRIN**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Jérémy BARILLARO**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Alessandro BERNARDI**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Jean-Luc CORAZZA**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Murielle DEISS**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Fabien ENGELMANN**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**André DEUTSCH**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Marie GRILLO**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Aïcha HATRI**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Aurélie LOPICO**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Alexandra REBSTOCK-PINNA**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Sylvie SCHUTZ**  
C.A DU VAL DE FENSCH



**Serge RECH**  
C.C.C.E



**Michel PAQUET**  
C.C.C.E



**Bernard ZENNER**  
C.C.C.E



**Christine ACKER**  
C.C.C.E



**Michel HERGAT**  
C.C.C.E



**Alieth FEUVRIER**  
C.C.C.E



**Bertrand MATHIEU**  
C.C.C.E



**Deborah LANGMAR**  
C.C.C.E



**Jerry PARPETTE**  
C.C.C.E



**David ROBINET**  
C.C.C.E



**Maryline KOWALCZYK**  
GUENANGE



**Marc SCHIVRE**  
GUENANGE



**Cédric FRADELLA**  
STUCKANGE



**Olivier SEGURA**  
STUCKANGE



**Patrick ABATE**  
C.C.RIVES DE MOSELLE



**Julien FREYBURGER**  
C.C.RIVES DE MOSELLE



**Stéphane BRUSCO**  
C.C.PH.V.A



**Lionel PHILIPPE**  
C.C.PH.V.A



**Viviane FATTORELLI**  
C.C.PH.V.A

